



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Transitions,
Ressources et Milieux
Bureau des Milieux
Aquatiques et Marins**

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**SNCF réseau
agence projets Hauts de France
3e étage Tour de Lille
100 bd de Turin
59777 LILLE**

Dossier suivi par :
Jérôme Barbet

Mèl : jerome.barbet@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

Tél. :
02.76.78.33.83

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du
code de l'environnement : **remplacement de tablier au pont-rail PK 142+268**
Notification de décision

Réf. : 0100037881/ML
Cette référence est à
rappeler dans toute
correspondance

ROUEN, le 21 mars 2024

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du
code de l'environnement concernant l'opération suivante :

remplacement de tablier au pont-rail PK 142+268 sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 janvier 2024, j'ai l'honneur de vous informer
que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette
opération à compter de la réception de ce courrier.**

Les travaux devront respecter l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales
applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des
articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la
nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement (code NOR :
DEVO0770062A).

De plus, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- le site d'implantation de la base vie et des pistes fait l'objet de la réalisation de plans topographiques
représentant la situation initiale et la situation après remise en état du site. Les plans sont joints au
dossier de récolement.
- les travaux impactant le cours d'eau sont réalisés entre le 1er juillet et le 31 octobre.
- Avant remise en eau, la zone est nettoyée de toute laitance de ciment. Les déchets sont acheminés
vers une filière agréée.

**Par ailleurs, vous voudrez bien me préciser la date de réception des travaux et m'envoyer les plans de
récolement de l'opération dès que vous en aurez possession.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les
autorisations requises par d'autres réglementations, copies du récépissé et de ce courrier sont**

également adressées à la mairie de la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux

Alexandre HERMENT

SNCF RESEAU

DIRECTION DE LA ZONE INGENIERIE NORD-EST-NORMANDIE

POLE TECHNIQUE - CENTRE DE COMPETENCES ENVIRONNEMENT

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TABLIER AU PK 142+268 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE- MARITIME (76)

LIGNE IF 325 000 (BALT) ALLANT DE BEAUVAIS À LE
TREPORT

COMMUNE DE VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE (76)


Dossier de Police de l'eau et des milieux aquatiques :

DECLARATION

En application au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de
l'environnement



MODERNISATION DE LA LIGNE BEAUVAIS - ABANCOURT - LE TRÉPORT TRAVAUX AU PK 142+268 COMMUNE DE VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE (76)

MAITRISE D'OUVRAGE	PRODUCTEUR DU DOCUMENT
 RÉSEAU SNCF RESEAU DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIERIE ZONE INGÉNIERIE NORD EST – NORMANDIE AGENCE PROJETS HAUTS-DE-FRANCE Tour de Lille 100 Boulevard de Turin 59777 EURALILLE	 RÉSEAU SNCF RÉSEAU DIRECTION GÉNÉRALE INDUSTRIELLE ET INGÉNIERIE DIRECTION ZONE INGÉNIERIE NORD EST - NORMANDIE CENTRE DE COMPÉTENCES ENVIRONNEMENT 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX

LIGNE IF 325 000 – De Beauvais au Tréport

Dossier de DECLARATION « Travaux de remplacement de tablier au Pk 142+268 dans le département de la Seine-Maritime (76) »

APPROBATION

ÉTABLI PAR	VÉRIFIÉ PAR	APPROUVÉ PAR
Solenn LE CUNUDER	Valentin MORIN	Alexandra BERNARD
<i>(Date et signature)</i> 20/12/2023 	<i>(Date et signature)</i> 20/12/2023 	<i>(Date et signature)</i> Alexandra BERNARD 21/12/2023

Signatures (sur le document original seulement)

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

DESCRIPTION DU DOCUMENT	Demande de déclaration pour des activités et travaux affectant les rivières
RÉFÉRENCE INTERNE	

HISTORIQUE DES VERSIONS

VERSION	DATE DE L'ÉDITION	DESCRIPTION SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
1	31/08/2023	Document d'origine
2	19/12/2023	Révision

LISTE DE DIFFUSION

INTERNE		EXTERNE	
Nom, entité	Nb	Nom, entité	Nb
	1		1

TABLE DES MATIÈRES

1	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	6
2	LOCALISATION DU PROJET	6
3	RESUME NON TECHNIQUE ET CADRE REGLEMENTAIRE	8
3.1	DESCRIPTIF RESUME DES TRAVAUX	8
3.2	REGLEMENTATION APPLICABLE	8
4	DESCRIPTIF DU PROJET	10
4.1	INFORMATIONS GÉOLOGIQUES	10
4.2	OBJECTIF DU PROJET	10
4.3	CARACTERISTIQUE DE L'OUVRAGE	11
4.3.1	Caractéristique technique de l'ouvrage	11
4.3.2	Etat de l'ouvrage	12
5	NATURE DES TRAVAUX	13
5.1	TRAVAUX PREPARATOIRES EN VUE DU REMPLACEMENT DE TABLIER	13
5.1.1	Installation de chantier et accès au site	13
5.1.2	Travaux préparatoires en vue du remplacement de tablier	16
5.1.3	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TABLIER	20
5.2	TRAVAUX DE FINITION	22
5.3	MATERIELS ET ENGINS DE CHANTIER UTILISES	23
5.4	PLANIFICATION DES TRAVAUX	23
5.5	ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX	23
5.6	DISPOSITIONS A PRENDRE EN CAS DE MONTEE PREVISIBLE DES EAUX	23
6	INCIDENCES DU PROJET ET MESURES CORRECTIVES	24
6.1	ETAT INITIAL DU BASSIN DE LA BRESLE	24
6.1.1	Données hydrologiques disponibles sur le bassin de la Bresle	26
6.1.2	Les écoulements interannuels	26
6.1.3	Crues majeures récentes de la Bresle	26
6.1.4	Synthèse sur le risque inondation	27
6.1.5	Analyse hydraulique de la « Méline » traversé par l'OA au Pk 142+268	27
6.1.6	Conclusion de l'étude hydraulique	28
6.2	LIT MINEUR	28
6.3	LIT MAJEUR, BASSIN-VERSANT ET ZONE HUMIDE	29
6.4	PLUVIOMETRIE	30
6.5	QUALITE PHYSICOCHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE	30
6.6	QUALITE PISCICOLE	31
6.7	USAGES DE L'EAU	31
6.7.1	Alimentation en eau potable	32
6.7.2	Irrigation	32
6.7.3	Activité halieutique	32
6.7.4	Loisirs nautiques	32
6.8	LES ESPACES NATURELS RECONNUS (ZNIEFF, NATURA 2000, ...)	32
6.8.1	ZNIEFF de type I et II	33
6.8.2	Site Natura 2000	34
6.9	INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU RECEPTEUR ET MESURES CORRECTIVES	35
6.10	COMPATIBILITE DES TRAVAUX AVEC LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	37
6.10.1	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	37
6.10.2	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	37

7 MOYENS DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION.....	39
7.1 SURVEILLANCE EN PHASE TRAVAUX.....	39
7.2 SURVEILLANCE A POSTERIORI	39
8 ANNEXES	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Ligne 325 000 - Vue du dessus de l'ouvrage au Pk 142+268	7
Figure 2 : Ligne 325 000 - Plan de situation de l'ouvrage au Pk 142+268	7
Figure 3 : Ligne 325 000 - Extrait de la carte géologique du site au 1/50 000ème (source : Infoterre)	10
Figure 4 : Ligne 325 000 - Photographie de l'ouvrage situé au PK 142+268	12
Figure 5 : Ligne 325 000 - Photographie des avaries du tablier métallique à poutres jumelles du PRa situé au PK 142+268	13
Figure 6 : Ligne 325 000 – Vue d'ensemble du site de la base vie	14
Figure 7 : Ligne 325 000 – Vue en plan général du chantier au Pk 142+268 – Surface d'environ 400 m²	15
Figure 8 : Exemple de batardeaux de type big-bags	16
Figure 9 : Exemple de batardeaux de type Watergate	17
Figure 10 : Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux	17
Figure 11 : Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux	18
Figure 12 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour les injections dans les culées	19
Figure 13 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour la réalisation des micropieux	20
Figure 14 : Ligne 325 000 – Phasage travaux dépose du tablier existant	21
Figure 15 : Ligne 325 000 – Phasage travaux mise en place du nouveau tablier	22
Figure 17 : Le bassin versant de la Bresle et classement catégorie piscicole (source inventaire écologique Systra)	25
Figure 18 : Extrait de cartographie SANDRE – Cours d'eau selon la version carthage 2023	25
Figure 19 : Ecoulements mensuels (naturels) de la Bresle calculés sur 23 ans à la station de Pont-les-Marais (extrait de la banque Hydro).....	26
Figure 20 : Débits interannuels moyens mensuels en différents points de la Bresle (DREAL Haute- Normandie et étude Institution Bresle/CACG 1997)	26
Figure 21 : crues historiques de la Bresle (Vigicrue).....	27
Figure 22 : débits de crue de la Bresle estimés pour des périodes de retour 2, 5, 10 et 20 ans (Banque Hydro).....	27
Figure 23 : Ligne 325 000 – Plan topographique de l'ouvrage 142+268 / Seuil du moulin en aval de l'ouvrage.....	28
Figure 24 : Ligne 325 000 – La Méline, vue aval – vue amont	28
Figure 28 : Ligne 325 000 – Installation de chantier et zones humides.....	30
Figure 26 : Lignes 325 000 - Carte extraite d'InfoTerre notant le référencement des sources d'eau à proximité du chantier	31
Figure 27 : Ligne 325 000 - Carte extraite de Géoportail référençant les zones naturelles protégées à proximité de l'ouvrage au PK 142+268	33
Figure 29 : Ligne 325 000 - Extrait du SDAGE par unité hydrographiques	38
Figure 30 : Coupe transversale du tablier existant du PRa situé au PK 142+268	42
Figure 31 : Coupe longitudinale du tablier existant du PRa situé au PK 142+268	43
Figure 32 : Coupe transversale du tablier projeté.....	44
Figure 33 : Coupe longitudinale du tablier projeté	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Ligne 325 000 - Localisation géographique de l'ouvrage au PK 142+268.....	6
Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature concernées	9
Tableau 3 : Ligne 325 000 - Caractéristiques du PRa situé au PK 142+268	11
Tableau 4: Description du cours d'eau	29
Tableau 5 : Tableau synthèse qualité de la Méline à Ellecourt – Analyse de 2022 – Source : Agence de l'eau	30
Tableau 6 : Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus	32

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Plan de localisation (1/25 000) – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Annexe 2 : Plan cadastrale – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Annexe 3 : Plan et coupes de l'ouvrage au Pk 142+268 - Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Annexe 4 : Schéma d'alerte
Annexe 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

La présente déclaration est déposée par :

NOM Prénom (ou Raison sociale) : **SNCF RESEAU**

N° SIRET : **412 280 737 203 75**

Représenté par (Nom et qualité du signataire) : **M. Pierre DIOT – Pilote d'Opérations**

Adresse : **SNCF Réseau**

AGENCE PROJETS HAUTS-DE-FRANCE

Tour de Lille – 3ème étage

Code Postal : **59 777** Commune : **EURALILLE**

Personne à contacter : **M.Pierre DIOT**

Téléphone : **03 59 52 95 37** Mobile : **06 19 50 46 04**

Messagerie électronique : pierre.diot@reseau.sncf.fr

2 LOCALISATION DU PROJET

La ligne ferroviaire IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport enjambe le cours d'eau *La Méline* au pk 142+268 sur la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle dans le département de la Seine-Maritime (76) (voir plan de situation en ANNEXE 1 et extrait cadastral en ANNEXE 2).

Tableau 1 : Ligne 325 000 - Localisation géographique de l'ouvrage au PK 142+268

Code postal	Coordonnées Lambert 93	Commune	Section et n° de parcelle	Adresse	Propriétaire
76390	X : 608691 Y : 6969346	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	Section : AH Parcelle : 0034	Pont-rail au Pk 142+268	SNCF RESEAU

Le Pont-Rail est implanté sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle. L'ouvrage, mis en place en 1917 est constitué d'un tablier métallique à poutres jumelles. Il comporte deux accotements indépendants de part et d'autre du tablier. Ces accotements sont constitués d'un platelage réalisé en plaques de béton armé posées sur des structures métalliques d'épaisseurs différentes et équipés de garde-corps métalliques à deux lisses, de hauteur 1 m.

Les culées de l'ouvrage, en maçonnerie de briques, sont fondées superficiellement ; sur radiers partiels, en amont comme en aval.

La portée du tablier métallique à poutres jumelles est de 6,50 m.



Figure 1 : Ligne 325 000 - Vue du dessus de l'ouvrage au Pk 142+268

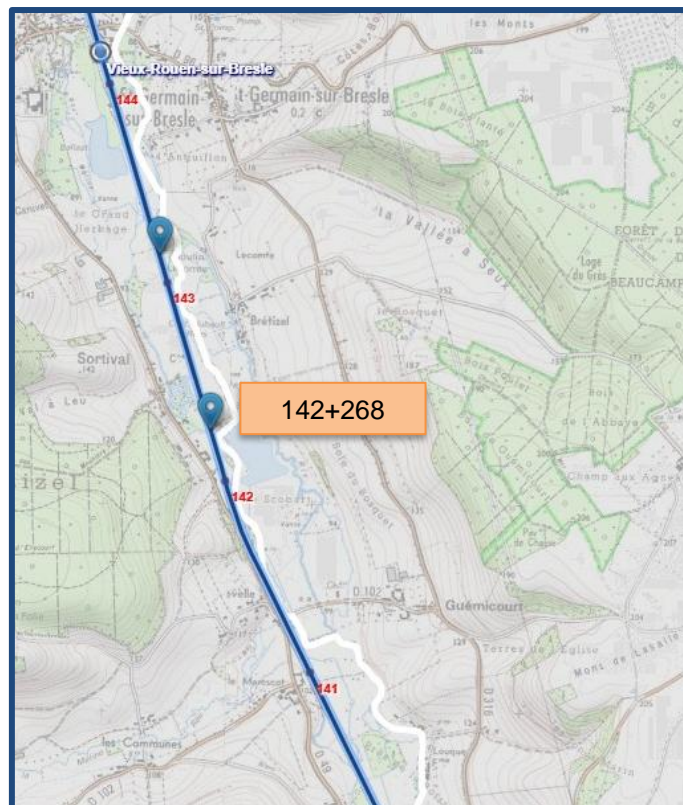


Figure 2 : Ligne 325 000 - Plan de situation de l'ouvrage au Pk 142+268

3 RESUME NON TECHNIQUE ET CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 DESCRIPTIF RESUME DES TRAVAUX

SNCF Réseau envisage des travaux de remplacement de tablier sur le pont-rail (PRa) situé au point kilométrique 142+268 de la ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport. Le Pont-Rail est situé sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle et traverse la rivière nommée la Méline.

Les travaux de remplacement de tablier et de renforcement des culées interviennent dans le programme de régénération de la ligne 325 000. L'objectif de ce chantier est de finaliser les travaux de régénération de la ligne Beauvais – Abancourt – Le Tréport démarrés en 2019. Ce complément de travaux permet d'assurer les pérennités attendues sur les différents tronçons de la ligne.

Les travaux porteront sur le remplacement du tablier métallique à poutres jumelles du PRa situé au PK 142+268 par une dalle en béton armé ainsi que le renforcement de ces appuis actuels. Seuls les travaux d'injections dans les culées seront réalisés depuis le lit mineur. Tandis que le travail de remplacement du tablier et de réalisation des micropieux seront réalisés depuis la plateforme ferroviaire. Un filet de récupération des résidus de démolition sera mis en place, pour éviter toute pollution dans le cours d'eau lors de la réalisation des travaux.

En 2021 et 2022, le bureau d'études Systra a réalisé un inventaire écologique dans la zone d'intervention des travaux. Il comprend une définition des habitats naturels (y compris les zones humides) et des investigations faunistiques, floristiques et piscicoles. Des extraits de l'inventaire et des données issues des comptes-rendus sont repris dans le document.

Une réunion s'est tenue avec des représentants du SMA de la Bresle le 10 janvier 2023 et la DDT 76. SNCF Réseau a pu présenter lors de cette réunion, les travaux de remplacement envisagés et recueillir les prescriptions du gestionnaire et de la DDT.

3.2 REGLEMENTATION APPLICABLE

Le présent dossier de déclaration s'inscrit dans la procédure définie par l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, repris dans les articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement. Cet article stipule que les installations et travaux entraînant une modification quelconque du régime des eaux sont soumis à autorisation ou à déclaration. Deux décrets régissent la mise en œuvre de cette procédure :

1. **Le décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993, fixe la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration.**

Pour la mise en place de batardeaux et les injections dans les culées, la rubrique concernée est la suivante :

- ✓ La **rubrique 3.1.2.0** est concernée par le projet : « Installations, ouvrages, travaux ou activités, conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau ». Le projet concerne une portion de moins de 100 m du cours d'eau, **le point 2° de la rubrique s'applique.**

Pour la base-vie du chantier, la rubrique est concernée :

- ✓ La **rubrique 3.2.2.0** est concernée par le projet : « Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau ». Le projet concerne moins de 10 000 m² de surface soustraite à l'expansion des crues, **le point 2° de la rubrique s'applique.**

Les travaux envisagés sont concernés par ces rubriques classées sous le régime de la « déclaration » au sein de la nomenclature « Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique ». Le tableau ci-dessous résume pour chaque rubrique les seuils atteints par le projet.

Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature concernées

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (à cocher si oui)	Commentaire
3.1.2.0	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	6m + 6m = 12m < 100m	X	La longueur de mise en œuvre des batardeaux inclut la largeur de l'ouvrage (6m) ainsi qu'un accès de 3 mètres de part et d'autre de l'ouvrage (6m).
3.1.5.0 (**)	I.O.T.A. étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole*	0 m ² < 200 m ²		Les travaux dans le lit mineur sont prévus en dehors des périodes de reproduction des poissons. Il a été conclu lors de la réunion du 10/01/2023 avec les services de l'Etat et le syndicat Mixte du Bassin de la Bresle que le projet n'impliquait pas le déclenchement de cette rubrique, dû à l'absence d'impact sur le cycle de reproduction de la faune piscicole.
3.2.2.0	I.O.T.A dans le lit majeur du cours d'eau	400 m ² < 400 m ² < 10 000m ²	x	La base-vie du chantier et ses différents constituants (aire de montage, grue, stockage, accès, etc.) représente une installation temporaire sur le lit majeur d'une surface d'environ 400 m ² . La totalité des emprises seront remises en état sans remblai résiduel.

Par conséquent, un dossier de déclaration, conforme à l'article R. 214-32 du Code de l'environnement, s'avère nécessaire, au titre des travaux envisagés

2. Le décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 fixe les procédures d'autorisation et de déclaration.

En conséquence, le plan du présent dossier de déclaration est conforme à l'article 18 modifiant l'article 29 du décret de 1993 :

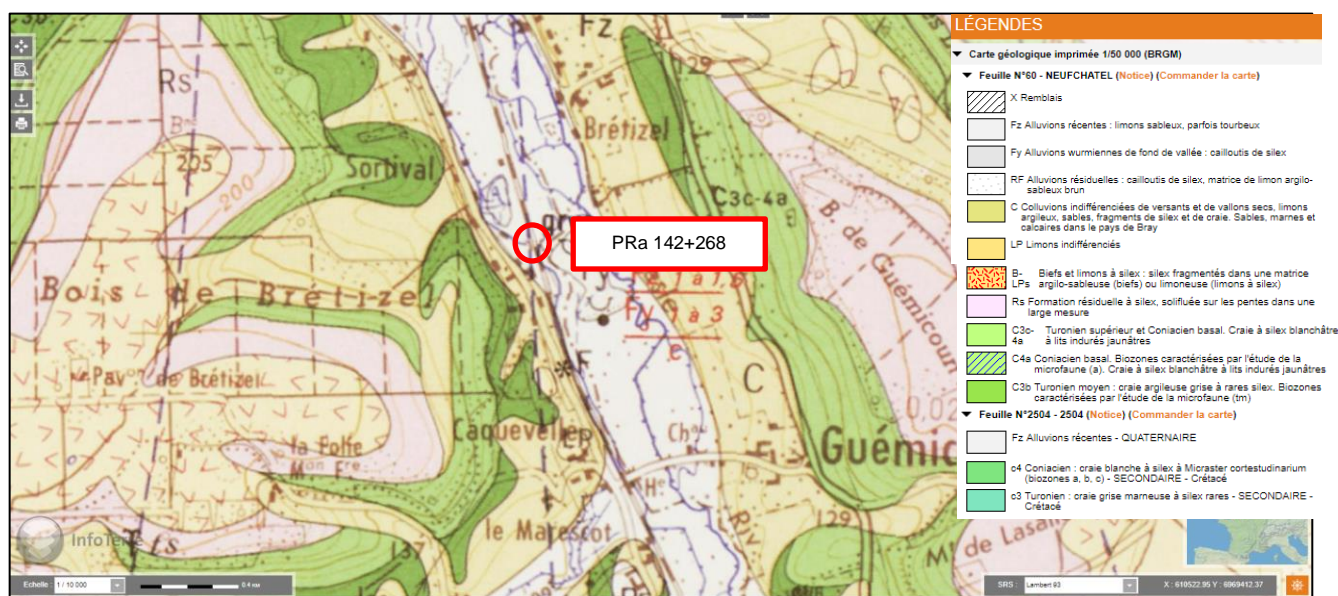
- Nom et adresse du demandeur ;
- Emplacement des ouvrages ;
- Nature, consistance, volume et des ouvrages sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau objet des travaux ;

- Document indiquant les incidences et la qualité des eaux, les usages de la ressource, ainsi que les mesures correctives ou compensatoires ;
- Moyens de surveillance et d'intervention ;
- Éléments utiles à la compréhension du dossier.

4 DESCRIPTIF DU PROJET

4.1 INFORMATIONS GÉOLOGIQUES

D'après la carte géologique du BRGM au 1/50000, l'ouvrage est situé sur des alluvions récentes « QUATERNAIRE : Fz alluvions récentes : limons sableux, parfois tourbeux ». Selon le rapport de mission G2 AVP de WSP, ces alluvions sont de nature sableuses et argileuses, mais ne se situent pas, dans une zone d'aléa vis-à-vis du gonflement des argiles.



4.2 OBJECTIF DU PROJET

Afin d'entretenir l'infrastructure ferroviaire sur la ligne BALT (Ligne IF 325 000) reliant les villes de Beauvais et Le Tréport, SNCF Réseau envisage des travaux de maçonnerie et de remplacement de tablier sur l'ouvrage d'art situé au pk 142+268. L'objectif de ce chantier est de finaliser les travaux de régénération de la ligne Beauvais – Abancourt – Le Tréport démarrés en 2019. Ce complément de travaux permet d'assurer la pérennité attendue sur les différents tronçons de la ligne.

Une campagne d'étude technique menée en 2021 a permis de faire un bilan général de l'ouvrage. Ce dernier est décrit dans la partie 4.3.2 ci-dessous.

4.3 CARACTERISTIQUE DE L'OUVRAGE

4.3.1 Caractéristique technique de l'ouvrage

La ligne IF 325 000 (BALT) reliant les villes de Beauvais et le Tréport, est électrifiée et connaît une circulation de voyageurs où la vitesse est de 100 km/h. Le Pont-Rail 142+268 est un ouvrage constitué d'un tablier métallique à poutres jumelles.

Ce tablier permet le franchissement de la rivière « La Méline ». L'ouvrage possède les caractéristiques suivantes:

Tableau 3 : Ligne 325 000 - Caractéristiques du PRA situé au PK 142+268

Commune	Vieux Rouen Sur Bresle
Date de mise en service	1917
Type de franchissement	Pont rail
Type d'ouvrage	Tablier à poutres jumelles
Biais	100 g
Obstacle franchie	Rivière « la Méline »
Voie portée	Ligne 325 000 – voie 1 (banalisée)
Pose de voie	Pose de voie directe
Porté de l'ouvrage	6.50 m
Ouverture droite	6 m
Dimensions des poutres métalliques	Longueur = 6.7 m Hauteur = 0.76 m Largeur entre poutre = 0.76 m Niveau de sous poutre = 95.17 NGF Epaisseur mini du tablier (y.c rail) : 0,59 m environ
Largeur du tablier	2.29 m
Hauteur libre apparente	1 m environ
Pistes	2 pistes
Dispositifs de retenue	Garde-corps
Culées et fondations	Culées en maçonnerie de brique avec 2 sommiers incorporés en béton
Murs	Murs en retour en maçonnerie sur fondations superficielles en béton
Poids total du tablier métallique	11 t environ

Les diagnostics « amiante-plomb » réalisés en juin 2020 ont mis en évidence l'absence de l'amiante sur l'ouvrage mais une présence de plomb dans la peinture (structure et garde-corps).



Figure 4 : Ligne 325 000 - Photographie de l'ouvrage situé au PK 142+268

4.3.2 Etat de l'ouvrage

La dernière inspection détaillée de l'ouvrage réalisée en 2021 a permis de faire un bilan général de l'ouvrage. Les conclusions sur l'état de l'ouvrage sont les suivantes :

- ✓ Il a été noté que le tablier à poutres jumelles était en état médiocre :
 - Une corrosion creusante a été observée sur les parties inférieures des âmes des poutres principales et sur les assemblages avec les entretoises avec un écaillage de peinture généralisée sur toute la structure de l'ouvrage ;
 - Une corrosion creusante est généralisée sur les entretoises sous rail avec un écaillage de peinture et réduction à 100% de la tête de rivet aux assemblages avec les poutres principales;
 - Une oxydation généralisée avec écaillage de la peinture des entretoises entre voie a été détectée sur le tablier.
- ✓ Il a été noté sur les accotements que les dalles étaient fracturées et épauprées avec des fers apparents oxydés ;
- ✓ Sur les appuis et fondations, l'inspection de 2021 a permis d'observer que sur :
 - La culée C0 présentait deux fissures verticales filiformes à l'axe de la piste gauche et sous la piste droite avec une chute de brique à l'extrémité du sommier côté droit. Le sommier est en bon état avec des traces de battement et un déversement de la maçonnerie avoisinante côté droit. Les appareils d'appui présentent une forte oxydation avec des traces de battement.
 - La culée C1 présente une fissure verticale filiforme à l'axe de la piste. Les appareils d'appui présentent une forte oxydation avec des traces de battement.
- ✓ Les murs sont en bon état.



Figure 5 : Ligne 325 000 - Photographies des avaries du tablier métallique à poutres jumelles du PRa situé au PK 142+268

Le diagnostic confirme la nécessité d'effectuer les travaux de remplacement de tablier pour assurer la pérennité de l'ouvrage au cours du temps et mettre en sécurité le réseau ferroviaire.

5 NATURE DES TRAVAUX

5.1 TRAVAUX PREPARATOIRES EN VUE DU REMPLACEMENT DE TABLIER

5.1.1 Installation de chantier et accès au site

L'accès au chantier se fera depuis la route départementale D49, avec la création d'une piste d'accès conçue spécialement pour le chantier.

L'installation de chantier constituée de bungalows, de zones de stockage, de places de parking, etc. sera implantée à proximité de l'ouvrage.

Plusieurs parcelles cadastrales sont concernées pour la mise en place de la base-vie :

- Section AH, parcelles 0032 et 0031 (parcelle utilisée pour la base-vie du chantier) ;
- Section AH, parcelles 0172 et 174 (pour les pistes d'accès)
- Section AH, parcelles 0034 pour l'aire de retournement et les pistes d'accès engin.

Les autorisations d'occupation temporaires et l'accord des riverains pour installer la base-vie seront fournies à la DDT avant le démarrage des travaux.

Pour acheminer la grue à l'ouvrage, le chemin existant à proximité du PN 133 sera renforcé, une zone de retournement sera mise en place et la piste d'accès se fera par l'emprise de l'ancienne plateforme ferroviaire.

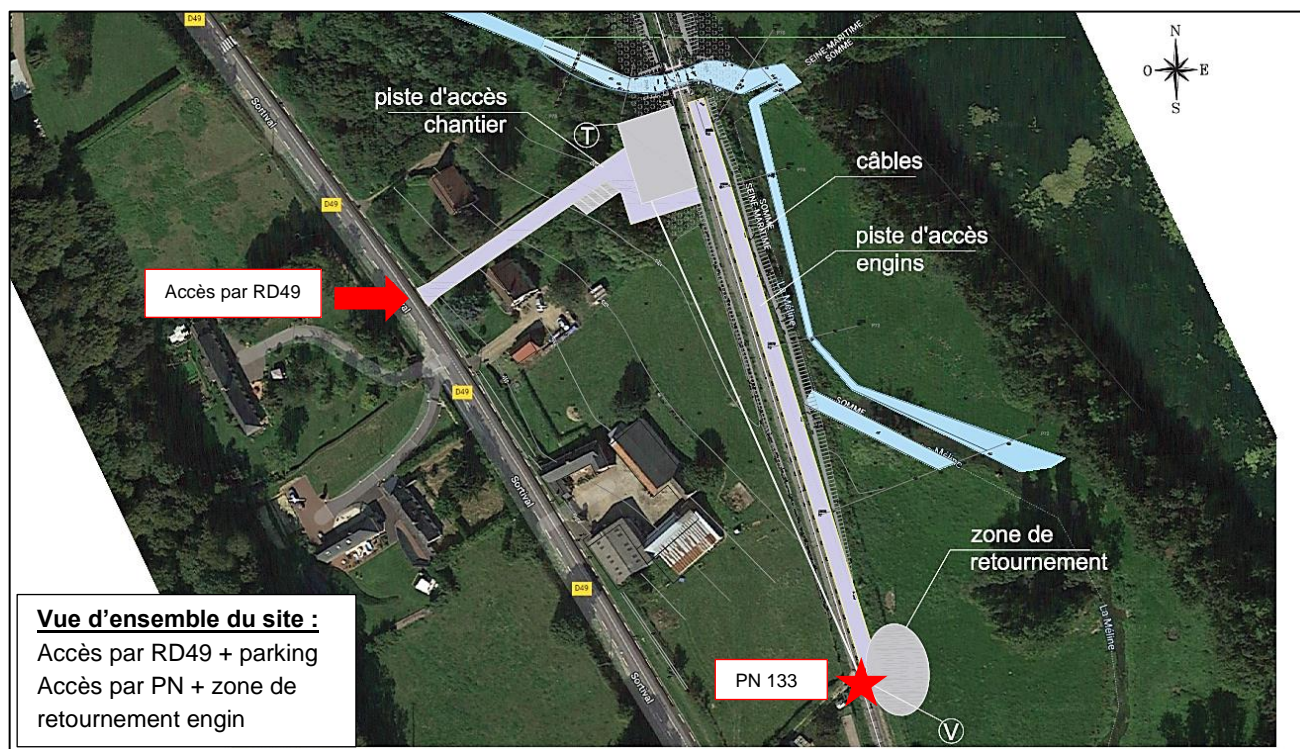


Figure 6 : Ligne 325 000 – Vue d'ensemble du site de la base vie

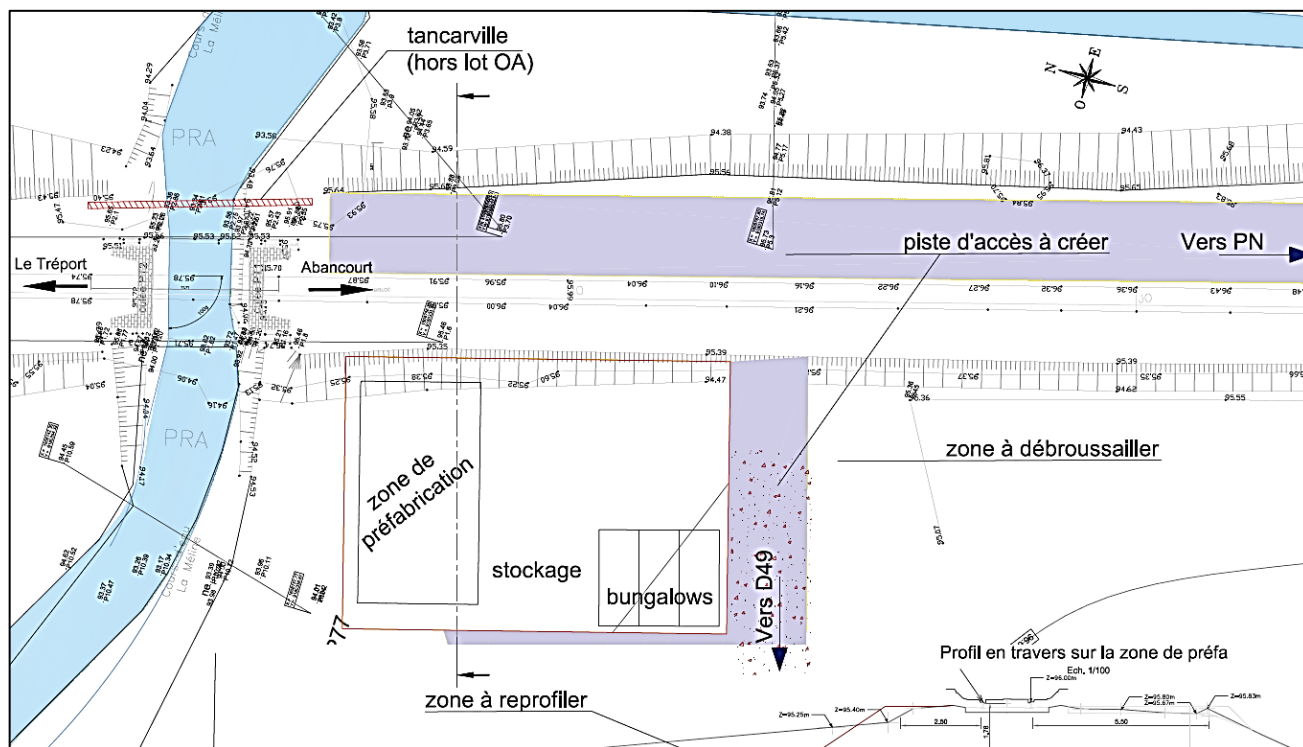


Figure 7 : Ligne 325 000 – Vue en plan général du chantier au Pk 142+268 – Surface d'environ 400 m²

La préparation de la piste d'accès pour l'accès à la base travaux comprend les étapes suivantes : des travaux de déblaiement et de compactage des terres en places. Le chemin en terre existant sera renforcé par des travaux de compactage et la mise en place de géotextile, d'une sous couche GNT et d'une structure d'assise.

La plateforme chantier est constituée de 3 zones distinctes :

- ✓ **La plateforme de chantier courante** est réalisée selon les mêmes principes que les accès de chantier (décapage de la terre végétale, compactage du sol support, mise en place d'un géotextile et apport de 15 cm de GNT). Un système d'assainissement de la plateforme est prévue.
- ✓ **La zone d'installation de la grue** est réalisée sur le même principe mais avec 50 cm (au lieu de 15 cm) de GNT afin d'assurer une portance suffisante pour l'utilisation de la grue.
- ✓ **La zone de préfabrication du tablier** est équipée de 60 cm de GNT (au lieu de 15 cm) et de 20 cm de béton de propreté (afin de se trouver à une altitude de + 50 cm pour gérer un éventuel risque hydraulique).

Afin de se prémunir contre une pollution incidentelle, une attention particulière sera apportée aux points suivants:

- ✓ Les bidons de produits potentiellement polluants seront stockés sur une palette comportant une rétention à caillebotis. Le remplissage des engins se fera toujours au même endroit (à une distance éloignée du cours d'eau), au-dessus d'un dispositif permettant la récupération des égouttures de gasoil (tapis absorbant par exemple) ;
- ✓ En cas d'accident occasionnant un déversement d'un polluant dans la zone humide, les terres prélevées seront traitées selon les normes en vigueur ;
- ✓ En cas d'accident occasionnant un déversement de gazole dans le lit mineur, l'utilisation de produits dispersants sera interdite. En revanche, l'utilisation d'un kit d'absorption flottant sera recommandée.

L'entreprise réalisatrice et le surveillant de travaux alerteront les autorités concernées, dont les coordonnées figurent sur le schéma d'alerte en leur possession (voir schéma d'alerte en annexe) ;

- ✓ Les engins de chantier devront être exempts de toute fuite d'huile, d'hydrocarbures et autres substances nocives.

Par ailleurs, les déchets ménagers produits par le chantier devront être correctement collectés, stockés dans des bacs de rétention sur des zones affectées à cet usage et triés par nature. L'ensemble des déchets sera ensuite acheminé, suivant leur nature, dans des sites agréés.

5.1.2 Travaux préparatoires en vue du remplacement de tablier

Afin de permettre les travaux de remplacement, des travaux préparatoires sont nécessaires. La période de préparation du chantier comprend les étapes suivantes :

- ✓ Les relevés topographiques préalables de l'ouvrage d'art et de la base-vie (qui sera complété par un second relevé topographique en fin de chantier pour vérifier l'absence de remblai résiduel dans le lit majeur) ;
- ✓ Débroussaillage de la végétation pour faciliter l'accès à l'ouvrage (tout travaux de débroussaillage sera réalisé sur la période du 15 août au 15 mars afin de respecter la période de nidification des oiseaux) ;
- ✓ Réaménagement de la piste d'accès pour l'engin de levage (chemin depuis la RD49) ;
- ✓ Création de l'aire de retournement ;
- ✓ Création de la piste d'accès du chantier (depuis la RD49)
- ✓ Installation de la base-vie et de la zone de préfabrication du tablier ;
- ✓ Les sondages géotechniques ;
- ✓ Préfabrication du tablier (y compris les prolongements de piste en porte-à-faux et étanchéité), de la poutre de relevé d'étanchéité et des sommiers (y compris l'étanchéité) ;
- ✓ Mise à sec du cours d'eau par demi-passe via des batardeaux étanches pour permettre la réalisation des injections dans les culées. Deux types de batardeaux pour la mise à sec de la zone ont été proposés dans le marché travaux :
 - Batardeaux de type big-bags remplis de matériaux inertes de grosse granulométrie et dégageant le moins possible de matières en suspension (MES),
 - Batardeaux de type watergate avec une membrane étanche.



Figure 8 : Exemple de batardeaux de type big-bags



Figure 9 : Exemple de batardeaux de type Watergate

Les eaux issues de la pompe d'exhaure des batardeaux feront l'objet d'un traitement spécifique pour éviter le rejet de MES dans le cours d'eau. En fonction de la configuration du site et de l'espace disponible, la filtration des eaux d'exhaure se fera par la mise en place d'un bassin de décantation provisoire (dont les dimensions s'adapteront au volume à traiter) ;



Figure 10 : Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux



Figure 11 : Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux

- ✓ Les injections de coulis de ciment dans les culées seront réalisées avec du matériel manuable. Les modalités techniques proposées pour les injections sont les suivantes :
 - Forage de 110 mm de diamètre et injection subhorizontale (incliné à 10°) réalisé depuis le cours d'eau avec mise en place de batardeaux pour travailler au sec par demi-rivière sous circulation ferroviaire ;
 - Maillage des injections 1,5 m x 1,5 m ;
 - Injection sur la partie de la culée existante au droit de l'ouvrage neuf.
- ✓ Repli du système de pompage,
- ✓ Période de séchage et retrait des batardeaux,

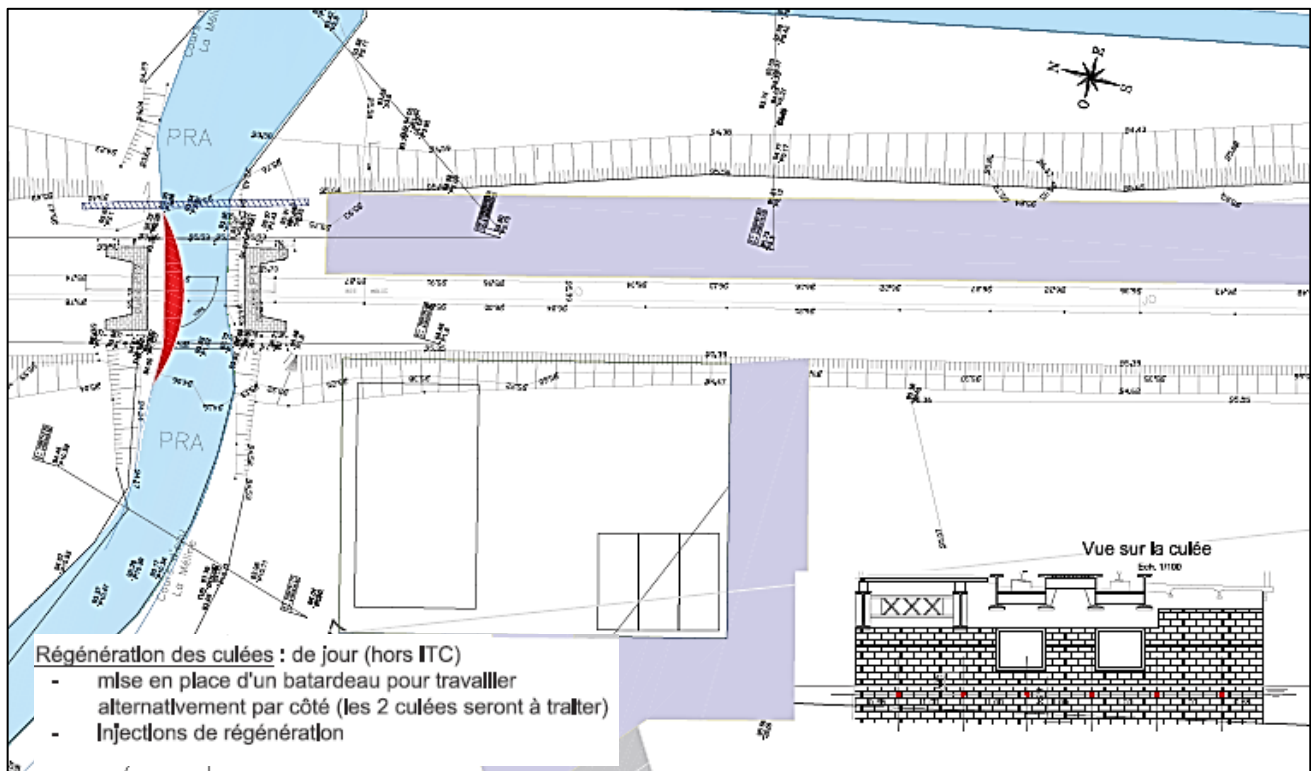


Figure 12 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour les injections dans les culées

- ✓ Travaux de voie préparatoire avec décalage des traverses ;
- ✓ Réalisation des micropieux dans les culées (ITC de nuit) depuis la plateforme ferroviaire (hors cours d'eau) : sur chaque culée, 3 micropieux de type III et de 17m de longueur (diamètre de forage 300mm, diamètre tube pétrolier 219.1 mm et épaisseur 14.2mm) seront disposés en quiconque sur 2 lignes.

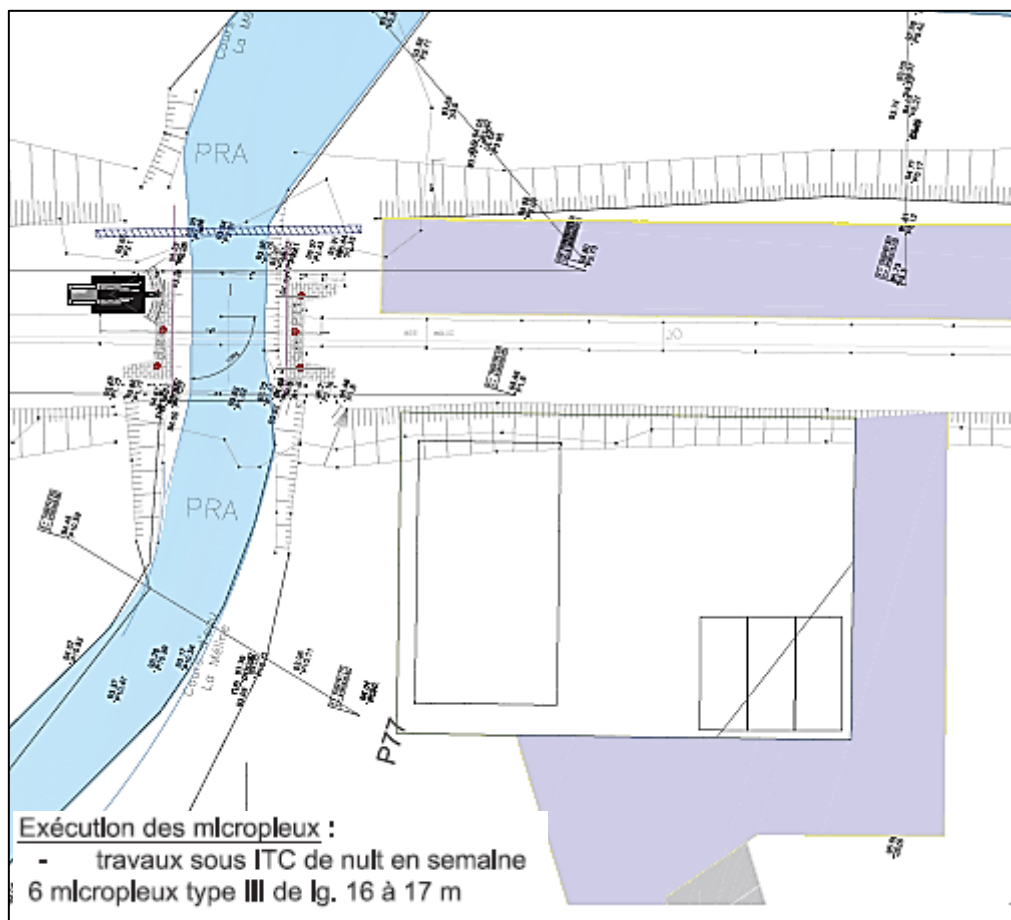


Figure 13 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour la réalisation des micropleux

5.1.3 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TABLIER

Dans le cadre des travaux relatifs à l'opération, il est prévu les tâches suivantes pour atteindre la pérennité de l'ouvrage :

- ✓ Dépose des voies ferrées;
- ✓ Sciage, dépose et évacuation du tablier auxiliaire existant ;
 - Pour la dépose du tablier, il est prévu d'installer une structure flottante qui permettra de récupérer les gravats. Cette structure a pour objectif de collecter la totalité des matériaux de démolition de l'ouvrage avec une bâche imperméable.
 - Le tablier à déposer est scié et découpé en plusieurs éléments puis levé par une grue au droit de l'ouvrage. Les éléments sont provisoirement stockés sur la base-vie avant d'être évacués.

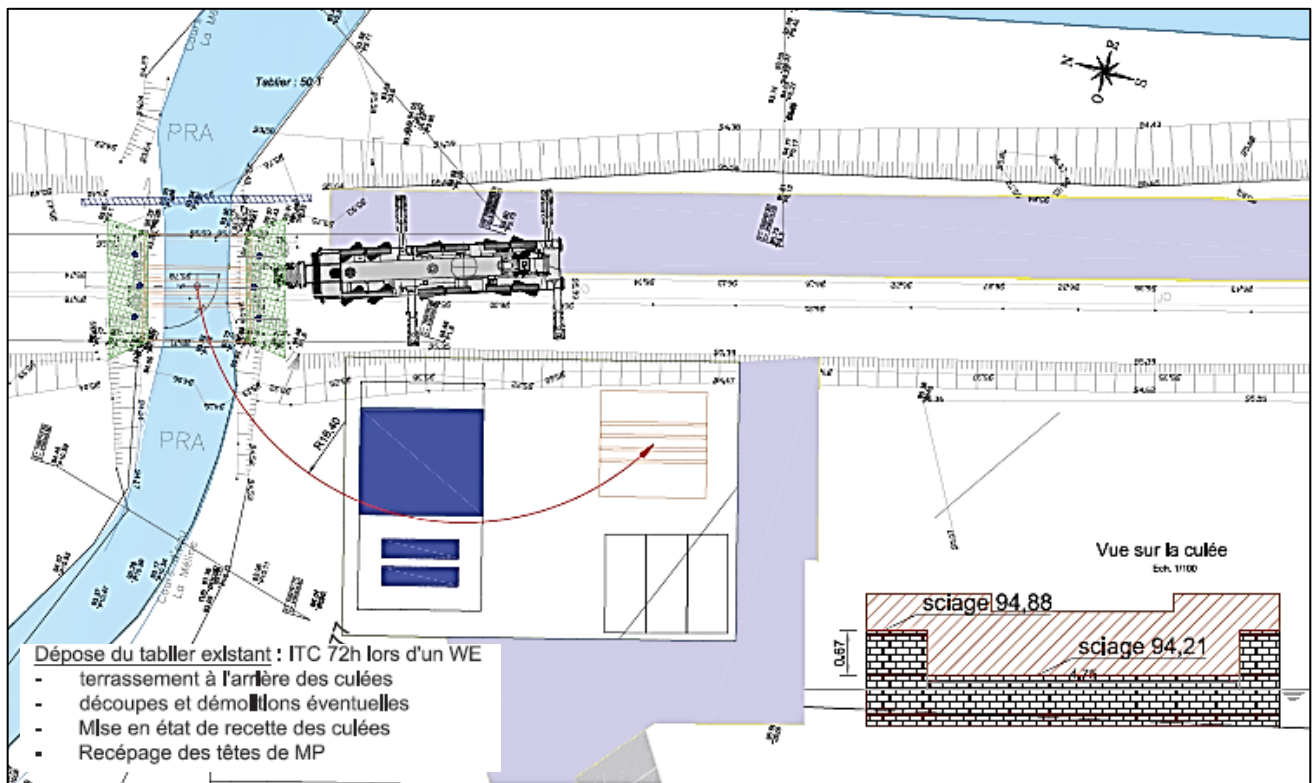


Figure 14 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour la dépose du tablier existant

- ✓ Recépage des micropieux et la mise en place des platines,
- ✓ Mise en place du mortier de pose sur les culées,
- ✓ Mise en place des sommiers neufs (y compris le scellement avec les culées existantes) et des platines d'ancrages des micropieux,
- ✓ Mise en place du tablier préfabriqué sur appuis provisoires,

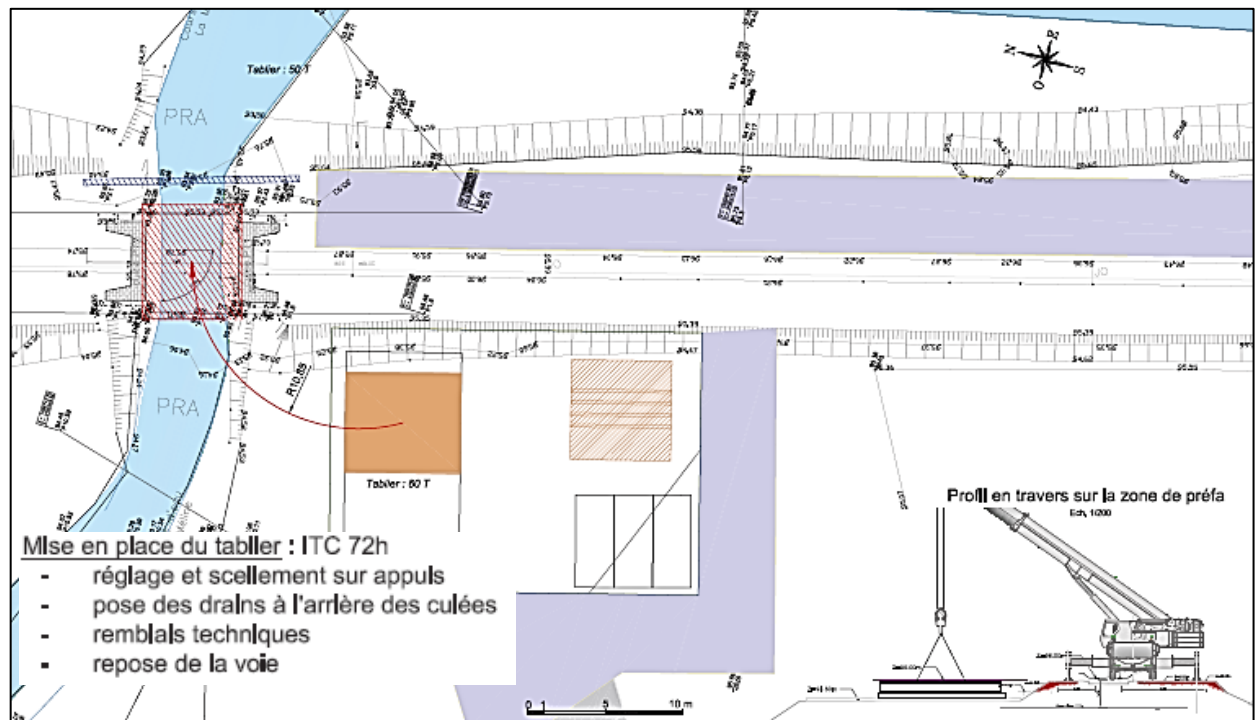


Figure 15 : Ligne 325 000 – Phasage travaux pour la mise en place du nouveau tablier

- ✓ Mise en place des appareils d'appuis et fichages y compris leur scellement,
- ✓ Mise en place du tablier préfabriqué sur appuis définitifs,
- ✓ Reprise d'étanchéité des points singuliers du tablier (ancres de levage...),
- ✓ Mise en œuvre des blocs techniques derrière les culées,
- ✓ Travaux voie :
 - Fourniture et fixation des selles sur le tablier,
 - Fixation des rails sur les selles (essai à blanc + définitif),
 - Mise en place du ballast, et repose des panneaux de voie.

5.2 TRAVAUX DE FINITION

Les travaux de finition sont repris ci-dessous :

- Épreuves et mise en définitif des câbles dans le caniveau (ITC de nuit),
- Évacuation des tabliers existants,
- Suppression de pistes d'accès,
- Repli des installations de chantier.

A la fin des travaux, l'entreprise s'occupera de remettre les lieux, les accès et les pistes dans l'état initial. Tous les matériaux et résidus de chantier (fournitures et matériaux divers, déblais) entreposés sur les lieux d'installation de chantier seront rapidement évacués en décharges spécialisées en fonction de leur nature.

A cet effet, l'entreprise prestataire réalisant les travaux fera établir en présence de tous les tiers concernés, un état des accès et des terrains servant aux emplacements de chantier avant et après les travaux, par constat

d'huissier. Un relevé topographique complètera l'acquisition des données pour contrôler l'absence de remblais résiduel dans le lit majeur.

5.3 MATERIELS ET ENGINS DE CHANTIER UTILISES

Les travaux seront réalisés à l'aide de moyens type hors suite (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas réalisés à l'aide d'un passage de train de substitution ou d'une dégarnisseuse).

Une pelle mécanique sera utilisée depuis la berge, pour la mise en place des big-bags constituant le batardeau.

Les travaux d'injection dans les culées et des micropieux seront réalisés à l'aide de matériel portatif ou d'une foreuse à chenille depuis le lit mineur.

La dépose du tablier existant et la pose des nouveaux éléments se feront par grutage depuis l'aire aménagée à cet effet.

5.4 PLANIFICATION DES TRAVAUX

La Bresle et ses affluents appartiennent à la 1^{ère} catégorie piscicole. Par conséquent, les travaux dans le lit mineur sont proscrits entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril afin de ne pas nuire aux espèces piscicoles :

1. L'installation de la base-vie se fera au cours du mois d'avril 2024 avec une préfabrication du nouveau tablier entre les mois de mai et juillet 2024.
2. Une première phase des travaux, avec les opérations d'injection de ciment dans les culées depuis le cours d'eau, sera réalisée sur la période d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre 2024. Avec une durée d'intervention depuis le lit mineur de 3 semaines et une période de séchage de 4 semaines.
3. Une seconde phase du chantier incluant les autres opérations effectuées en dehors du lit mineur (micropieux, dépose des tabliers existants et installation du nouvel ouvrage, etc.) sera exécutée entre les mois de septembre 2024 et novembre 2024.

La DDTM et le SMA de la Bresle seront avertis au moins 15 jours avant le début des travaux.

Les travaux de débroussaillage préalables respecteront la période de nidification des oiseaux allant du 15 mars au 15 août. Pendant cette période aucun travail d'abattage et/ou de débroussaillage ne sera réalisé.

5.5 ENTREPRISE EN CHARGE DES TRAVAUX

La procédure de consultation des entreprises n'est pas encore réalisée et les travaux sur le Pont-Rail ne sont pas attribués. Lorsque le marché sera attribué au cours de l'année 2024, la DDTM sera avertie du nom de l'entreprise chargée de réaliser les travaux. L'entreprise précisera les éventuels moyens techniques complémentaires qu'elle utilisera pour la mise en œuvre des travaux.

5.6 DISPOSITIONS A PRENDRE EN CAS DE MONTEE PREVISIBLE DES EAUX

Les emprises du chantier, sous la responsabilité de l'entreprise, seront restreintes et respecteront le milieu naturel impacté. L'entreprise qui aura la charge du chantier sera :

- ✓ En possession du schéma d'alerte fourni par la maîtrise d'ouvrage (annexe 4) ;
- ✓ Joignable en permanence par la DDT.

De plus, elle se renseignera quotidiennement sur le régime du cours d'eau, les conditions météorologiques et hydrauliques auprès de Météo France (alerte orage) et du site internet ministériel « Vigicrues » ; en cas de montée des eaux, tout ce qui pourrait être emporté sera évacué, en particulier les matériaux liquides ou pulvérulents, ainsi que les engins de chantier contenant des hydrocarbures.

SNCF Réseau assure une veille réglementaire hebdomadaire sur le site internet Propluvia. Elle sera éventuellement renforcée en période estivale afin de vigiler les arrêtés de restriction temporaire relatifs à la sécheresse et d'adapter ainsi le planning des travaux en conséquence.

L'entreprise aura à disposition des dispositifs d'intervention (kit antipollution...) et les engins utilisés respecteront la réglementation.

6 INCIDENCES DU PROJET ET MESURES CORRECTIVES

Le SDAGE (2022- 2027) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands, le site internet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SAGE « Vallée de la Bresle », le diagnostic écologique réalisé par SYSTRA ainsi que des observations sur le terrain ont permis d'analyser la sensibilité environnementale du site.

6.1 ETAT INITIAL DU BASSIN DE LA BRESLE

Le bassin de la Bresle s'étend sur une surface de 748 km² répartie sur 3 départements Somme, Seine Maritime et Oise. La rivière a huit affluents principaux dont le Ruisseau du Menillet à Aumale, La Méline à Vieux-Rouen sur-Bresle.

Ce fleuve côtier est alimenté par la nappe de la craie et prend sa source au niveau d'Abancourt (Oise) à environ 70 km de l'embouchure. La position de la source varie toutefois en fonction du niveau de la nappe qui l'alimente ; lorsque le niveau est au plus haut, elle est localisée plus en amont sur le territoire de Blargies, lorsqu'il est au contraire au plus bas, elle se situe au hameau de Hadancourt appartenant à la commune de Criquiers

La forte oxygénation de départ des eaux de la nappe de la craie et les faciès rapides rencontrés dans le milieu aquatique ont conduit au classement de la Bresle en 1ère catégorie piscicole. Ces cours d'eau sont caractérisés par la présence d'espèces salmonicoles comme le saumon atlantique, les truites de mer et fario mais aussi par les lamproies, l'anguille, le chabot...

Le tronçon du cours d'eau concerné par les travaux de remplacement de tablier est également classé en 1ère catégorie piscicole. Selon la base de données SANDRE, le cours d'eau concerné par nos travaux est la Méline avec le code sandre : G0120600.

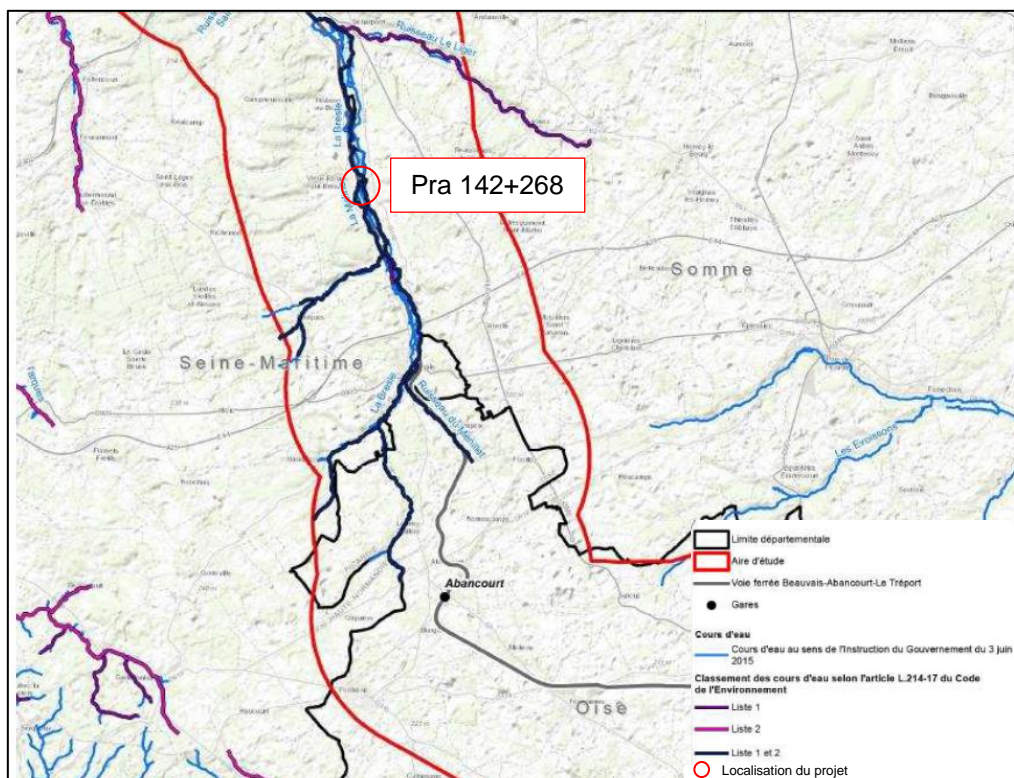


Figure 16 : Le bassin versant de la Bresle et classement catégorie piscicole (source inventaire écologique Systra)

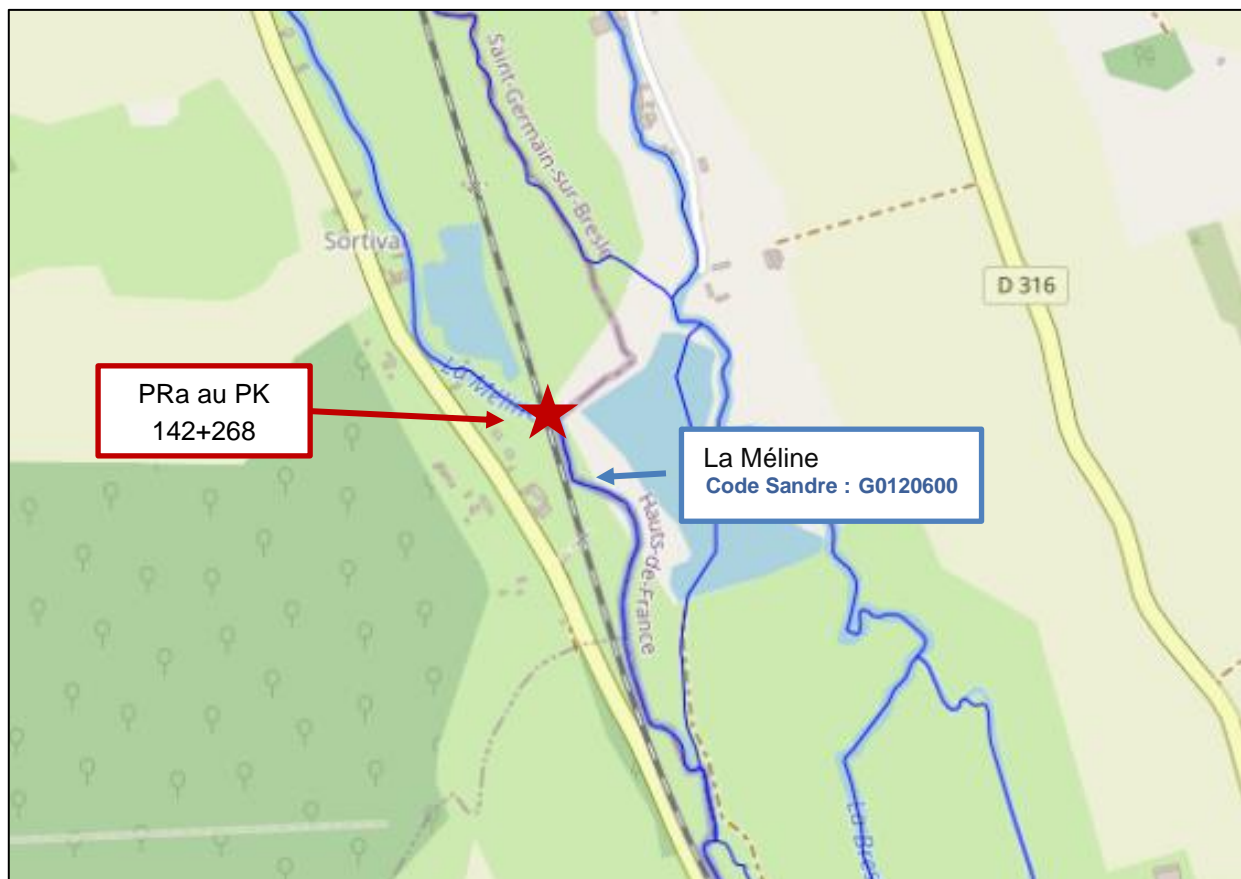


Figure 17 : Extrait de cartographie SANDRE – Cours d'eau selon la version carthage 2023

6.1.1 Données hydrologiques disponibles sur le bassin de la Bresle

La Méline ne dispose d'aucune donnée hydrologique, dans cette étude nous utiliserons les données relatives à la Bresle.

Il existe sur le bassin versant une seule station hydrométrique qui permet la mesure des hauteurs. Il s'agit de la station hydrométrique de Ponts-et-Marais (en aval du bassin), à 6 km de l'exutoire de la Bresle.

Les débits moyens mensuels interannuels à la station de Ponts-et-Marais ont été calculés à partir de 23 années d'observation et sont donnés dans le tableau et l'hydrogramme. Le module, correspondant à la moyenne des débits mensuels interannuels, est de 7.3 m³/s sur la Bresle.

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m ³ /s)	8 250	8 970	9 040	8 450	7 840	7 080	6 520	6 150	5 880	5 990 #	6 570	7 550	7 350
Qsp (l/s/km ²)	11.9	12.9	13.1	12.2	11.3	10.2	9.4	8.9	8.5	8.6 #	9.5	10.9	10.6
Lame d'eau (mm)	31	32	34	31	30	26	25	23	21	23 #	24	29	335

Figure 18 : Ecoulements mensuels (naturels) de la Bresle calculés sur 23 ans à la station de Pont-les-Marais (extrait de la banque Hydro)

6.1.2 Les écoulements interannuels

Pour suivre le débit d'écoulement d'une rivière, il a été utilisé le débit mensuel interannuel moyen ou Qm. Le graphique ci-dessous montre le débit mensuel interannuel de la Bresle sur différentes zones.

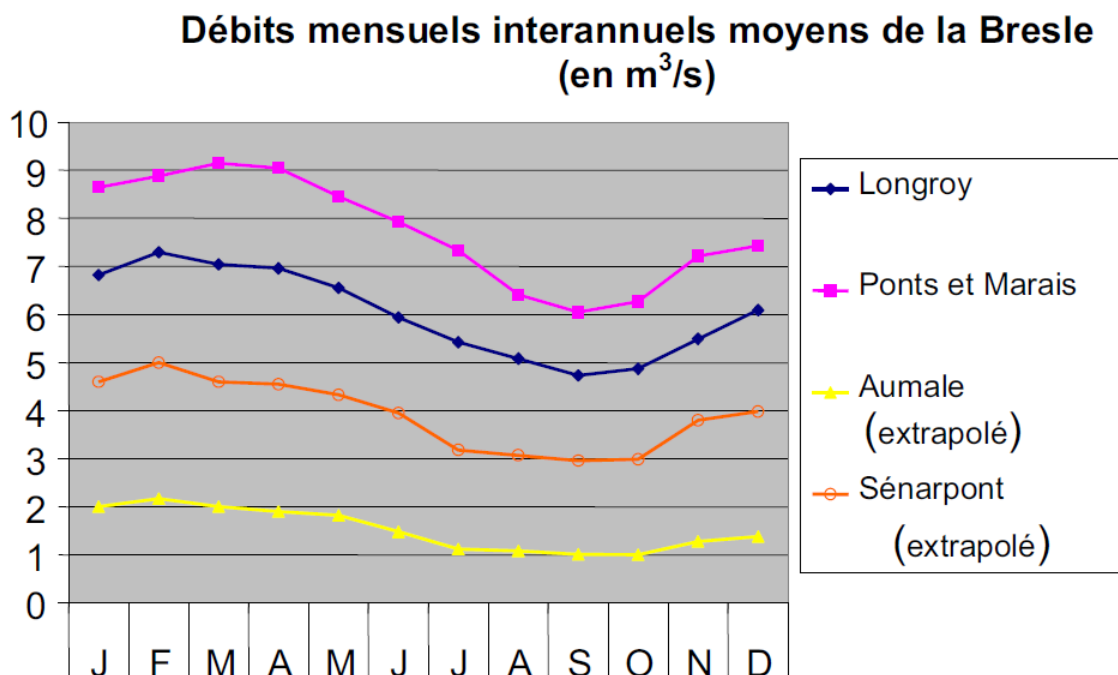


Figure 19 : Débits interannuels moyens mensuels en différents points de la Bresle (DREAL Haute- Normandie et étude Institution Bresle/CACG 1997)

6.1.3 Crues majeures récentes de la Bresle

On peut observer les crues historiques mesurées d'après Vigicrue. En outre, la Banque Hydro a estimé les débits de crue pour 4 périodes de retour à partir des 23 années d'observations.

Date	Débit (m ³ /s)	Hauteur d'eau (m)
Décembre 1999	18.8	1.08
Avril 2001	17.7	0.98
Janvier 2018	15.3	0.85

Figure 20 : crues historiques de la Bresle (Vigicrue)

Vicennale	17.000	[15.200 ; 21.600]
Décennale	15.500	[14.000 ; 19.100]
Quinquennale	13.900	[12.800 ; 16.500]
Biennale	11.500	[10.600 ; 12.800]

Figure 21 : débits de crue de la Bresle estimés pour des périodes de retour 2, 5, 10 et 20 ans (Banque Hydro)

6.1.4 Synthèse sur le risque inondation

L'ouvrage et la base-vie de chantier ne sont pas concernées par un PPRI mais elles sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de la vallée de la Bresle (DDE de la Seine Maritime, 2005). La cartographie établie classe le site en « aléa fort » ce qui correspond à une hauteur de submersion supérieure à 0.5 m en lit majeur actif. Ce lit majeur actif comprend le lit mineur ainsi qu'une partie du lit majeur présentant la zone de grands écoulements (bras secondaire, fossés...).

Le PPR de la Basse vallée de la Bresle établi en 2018 n'inclut pas le site étudié ici.

6.1.5 Analyse hydraulique de la « Méline » traversé par l'OA au Pk 142+268

Cet ouvrage a fait l'objet d'une étude hydraulique en 2022. Il franchit le cours d'eau « La Méline », affluent rive gauche de la Bresle sur la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle. L'ouverture hydraulique de l'ouvrage est de 6m. La hauteur libre entre le fil d'eau et la sous poutre est d'environ 1m80.

Le bassin versant de la Méline représente à cet endroit, sans compter les apports de la Bresle, environ 65 km².

Cet ouvrage permet les passages des crues de la Méline ainsi que les apports de débordement lors des crues de la Bresle. **Le débit de projet est estimé à 2.73 m3/s.**

Le cours d'eau est influencé en aval par la présence d'un moulin équipé d'un seuil déversant situé à environ 120 m en aval du PRa.



Figure 22 : Ligne 325 000 – Plan topographique de l'ouvrage 142+268 / Seuil du moulin en aval de l'ouvrage

6.1.6 Conclusion de l'étude hydraulique

L'incidence des travaux sous l'ouvrage avec la mise en place de batardeaux reste relativement faible compte tenu de la configuration du site. Toute cette zone est en effet une zone de stockage des crues de la Méline et de la Bresle. Une augmentation théorique du niveau d'eau de l'ordre d'une dizaine ou vingtaine de centimètres amont de l'ouvrage est rapidement absorbée par la superficie de la zone inondable

6.2 LIT MINEUR

Le fond du lit mineur de la Méline à proximité de l'ouvrage est composé de limons, de gravier, cailloux et de sable avec la présence de plantes hydrophytes.



Figure 23 : Ligne 325 000 – La Méline, vue aval – vue amont

Synthèse de la description du cours d'eau :

- Largeur moyenne au droit des travaux : **longueur de l'ouvrage, soit 6 m.**
- Description sommaire de l'état initial : **Un complexe agricole a été observé à proximité de l'ouvrage.**
- Vitesse estimée de l'écoulement : **10 cm/sec**
- Existence de singularités (pont, seuil, vannage...) : **D'après les outils cartographiques disponibles sur SANDRE, le pont-rail au pk 142+268 n'est pas considéré comme un obstacle à l'écoulement.**

Tableau 4: Description du cours d'eau

Nature du fond (blocs, graviers, sables, limons, argiles...)	Végétation du lit	Date de l'observation
Principalement de limon, des graviers, des cailloux et du sable.	La végétation principale est de type hydrophyte.	Les données suivantes sont issues des inventaires écologiques de 2021 et 2022. Les prospections ont été réalisées en juillet, août, décembre 2021 et printemps 2022

6.3 LIT MAJEUR, BASSIN-VERSANT ET ZONE HUMIDE

La Méline est un cours d'eau qui fait partie du réseau hydrographique de la Vallée de la Bresle. La Méline fait partie des affluents du fleuve la Bresle sur le côté Normandie. La Méline est un cours d'eau de 10,05 km et possède le code suivant : FRHR159-G0120600.

La Méline est considérée comme un cours d'eau en bon état écologique et physico-chimique, et ce d'après les inventaires réalisés par Systra et le SAGE de la vallée de la Bresle. La Méline est un cours d'eau classé en liste 1 selon l'article du 4 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1e du I de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement sur le bassin Seine-Maritime. Le classement en liste 1 pour la continuité écologique a pour objectif de préserver les cours d'eau en bon état écologique actuellement ou les cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs.

La base-vie d'environ 400m² constitue une installation temporaire dans le lit majeur du cours d'eau. A la fin des travaux, l'ensemble des surfaces impactées seront remises en état et ne laisseront pas de remblai résiduel.

Deux relevés topographiques viendront conforter la bonne remise en état :

- Un relevé topographique avant le démarrage des travaux pour définir l'état initial.
- Un relevé topographique à la fin des travaux et après le démontage de la base-vie pour conforter la remise en état par rapport à la situation initiale.

Aucune surface ne sera soustraite au lit majeur à la suite des travaux.

La zone chantier est actuellement en zone humide. Le déplacement de la base-vie de l'autre côté de la voie n'est pas possible à cause de la présence du cours d'eau (Méline) et de la topographie du terrain (voie ferroviaire en remblai).

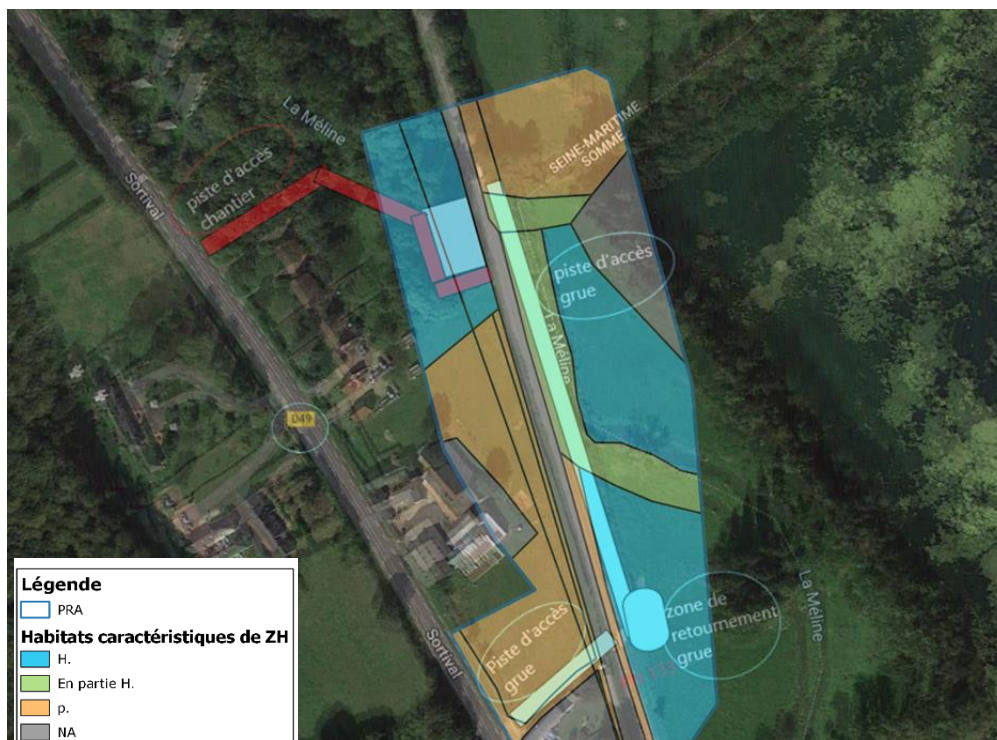


Figure 24 : Ligne 325 000 – Installation de chantier et zones humides

6.4 PLUVIOMETRIE

La Haute-Normandie connaît un climat tempéré océanique à influences continentales plus ou moins sensibles à l'intérieur des terres. D'un point de vue temporel, les pluies sont assez bien réparties sur toute l'année. D'un point de vue spatial, les précipitations moyennes sont assez contrastées entre la Seine-Maritime au Nord et le département de l'Eure au Sud. Les normales de précipitations 1981-2010 varient, sur la Haute-Normandie, entre 503 mm dans le secteur de Jouy-sur-Eure (27) et 1110 mm à Goderville (76). Les précipitations efficaces moyennes interannuelles suivent la même répartition géographique et évoluent entre 100 et 400 mm.

Les mois les plus secs, en moyenne, sont les mois de mai, juillet et août. Les automnes se révèlent en contrepartie particulièrement pluvieux avec un maximum au mois de décembre.

Les travaux depuis le lit mineur s'inscrivent dans la période d'étiage du cours d'eau.

6.5 QUALITE PHYSICOCHIMIQUE ET HYDROBIOLOGIQUE

D'après l'application « Qualité de rivière » proposée par les agences de l'eau, « la Méline (code : FRHR159-G0120600) » est un bon état écologique. La station la plus proche de l'ouvrage d'art au pk 142+268 est le « La Méline à Ellecourt 2 ». Les analyses réalisées sur ce site précise que le cours d'eau est :

Tableau 5 : Tableau synthèse qualité de la Méline à Ellecourt – Analyse de 2022 – Source : Agence de l'eau

Etat écologique	Invertébrés benthiques	Diatomées	Température	Nutriments	Acidification	Polluants spécifiques	Bilan de l'oxygène
Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Très bon

6.6 QUALITE PISCICOLE

La Bresle et ses affluents sont des cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole. De plus lors de la réunion de cadrage des procédures administratives, il nous a été remonté par la DDT et le SMA de la Bresle que le cours d'eau concerné par les travaux présentait une période sensible de reproduction de la faune piscicole comprise entre le 31 octobre et le 1^{er} avril.

Les inventaires écologiques réalisés en 2021 et 2022 ont permis de conclure que notre zone d'étude au PRa 142+268 présentait un enjeu moyen pour la faune piscicole et la faune malacole. Il a été noté la présence des zones de frayères pour les espèces suivantes :

- La Chabot,
- La Lamproie de planer ;
- La présence potentielle de la Truite commune forme fario,
- La présence potentielle de la Vandoise.

6.7 USAGES DE L'EAU

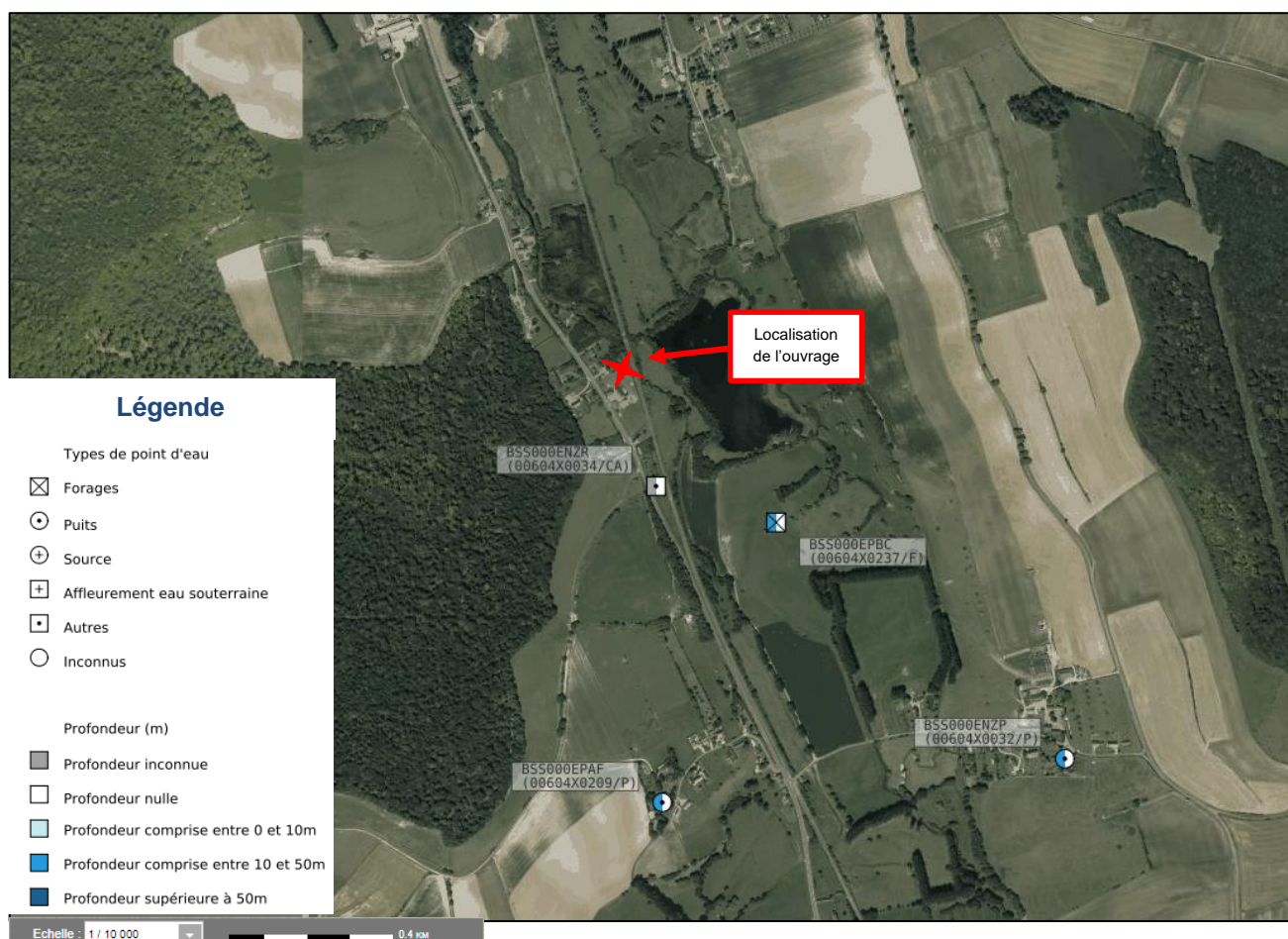


Figure 25 : Lignes 325 000 - Carte extraite d'InfoTerre notant le référencement des sources d'eau à proximité du chantier

Le PRa au Pk 142+268 n'est pas situé à proximité d'un point d'eau.

6.7.1 Alimentation en eau potable

Il s'avère que le chantier sur la Méline n'aura pas d'impact significatif sur les captages d'eau puisque **la zone de travaux n'intercepte aucun périmètre de protection.**

6.7.2 Irrigation

Le chantier n'ayant pas d'impact quantitatif sur la ressource en eau, les données sur l'utilisation agricole de l'eau n'ont pas été recueillies.

6.7.3 Activité halieutique

Le pont-rail au Pk 142+268 n'est pas situé sur un parcours de pêche. Par conséquent, les travaux n'auront aucun impact sur les activités halieutiques.

6.7.4 Loisirs nautiques

La Bresle est inscrite à la nomenclature des voies navigables sur 2,5 km de Eu à Le Tréport. La rivière « La Méline » sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle n'est pas navigable. Les activités de canoë kayak ne sont pas développées sur la Bresle et ses affluents. La pratique des activités nautiques reste individuelle, ponctuelle et marginale. De plus, la rivière n'est pas aménagée pour cette pratique.

Il n'y a pas de baignades déclarées aménagées ou non, ouvertes au public sur le bassin de la Bresle.

6.8 LES ESPACES NATURELS RECONNUS (ZNIEFF, NATURA 2000 ,...)

Le tableau suivant présente les espaces naturels reconnus sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle :

Tableau 6 : Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus

INSEE	Commune	Type de zone	N° de zone	Nom	Distance de l'ouvrage
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	Site Natura 2000	FR2200363	VALLEE DE LA BRESLE	0 m
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	ZNIEFF de Type 1	220320006	COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIEES	180 m à l'Est
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	ZNIEFF de Type 1	230030504	LE BOIS DE BRÉTIZEL	856,19 m à l'Ouest
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	ZNIEFF de Type 1	220013938	LARRIS DE LA VALLÉE DE LA BRESLE ENTRE SÉNARPONT ET SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE, FORÊT D'ARGUEL ET FORÊT DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE	1,04 km à l'Est
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	ZNIEFF de Type 2	220320033	VALLEE DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE	264 m
76739	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	ZNIEFF de Type 2	230000318	LA HAUTE FORET D'EU, LES VALLEES DE L'YERES ET DE LA BRESLES	0 m

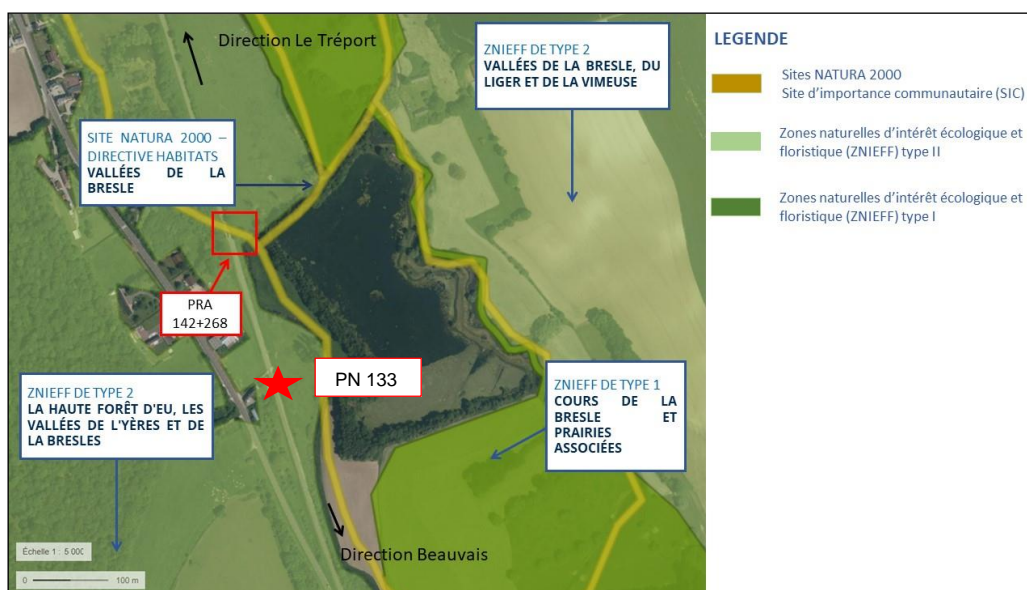


Figure 26 : Ligne 325 000 - Carte extraite de Géoportail référençant les zones naturelles protégées à proximité de l'ouvrage au PK 142+268

6.8.1 ZNIEFF de type I et II

ZNIEFF de type I

L'ouvrage d'art concerné par les travaux de remplacement de tablier est situé à proximité d'une ZNIEFF de type I :

- Cours de la Bresle et prairies associées – situé à 180 m de l'ouvrage

Le cours de la Bresle s'étend selon un axe sud/nord dans le département de l'Oise, puis prend un axe général sud-est/nord-ouest dans le département de la Somme. Le fleuve se divise en de nombreux bras et sillonne, au travers de zones pâturées et de nombreuses ballastières, le long d'une vallée assez étroite.

Le tronçon, situé entre les sources de la Bresle et Sénarpont, présente un grand intérêt pour les zones de frayères qui sont abondantes et fonctionnelles pour la plupart. Les zones de production sont très fréquentes (succession de radiers, de plats et de mouilles) et offrent des conditions optimales pour le développement des Salmonidés. Outre l'intérêt ichtyologique du lit mineur, signalons également la présence d'habitats aquatiques rhéophiles, du Ranunculon fluitantis à Ranunculus gr. fluitans, et d'habitats lenticules, notamment du Callitricetum obtusangulae, inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Au sein des habitats annexes, les prés flottés oligo-mésotrophes, fauchés tardivement, sont des milieux particulièrement remarquables, uniquement représentés en vallée de la Bresle pour tout le département de la Somme. On y observe une flore et une faune particulièrement originales et diversifiées. Certains groupements végétaux relèvent de la directive "Habitats", notamment les prés paratourbeux subatlantiques, du Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi, et atlantiques, de l'Hydrocotylo vulgaris-Juncetum subnodulosi, ainsi que les prairies de fauche de l'Arrhenaterion elatioris.

Parmi les espèces remarquables, on peut citer chez les espèces piscicoles la Truite fario, le Chabot, la Lamproie de planer et l'Anguille. Le Saumon et la Truite de mer ont également été répertoriés en fortes densités près de l'embouchure du fleuve.

ZNIEFF de type II

Le pont-rail au pk 142+268 est situé dans le périmètre du site ZNIEFF de type II « La haute forêt d'Eu, les vallées de l'Yères et de la Bresle » et à proximité du site « Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse ».

- La haute forêt d'Eu, les vallées de l'Yères et de la Bresle situé à 0 m de l'ouvrage

Cette grande entité géographique du Petit Caux ou du Talou rassemble les deux grandes vallées côtières de l'Yères et de la Bresle (fonds et versants seinomarins), orientées Sud-Est / Nord-Ouest, ainsi que la plus vaste partie du massif forestier d'Eu, la Haute forêt au sens large, la Basse forêt faisant l'objet d'une znieff distincte (n°7102). Elle regroupe ainsi une très grande variété de milieux naturels faiblement anthropisés : bois, tourbières, prairies, mares, haies, pelouses calcicoles, marais, rivières avec végétations aquatiques et rivulaires, étangs, abritant une flore et une faune riches et remarquables. Parmi la faune remarquable, soulignons la présence du Damier de la Succise, du Criquet de la Palène, de la Decticelle des bruyères et du Léopard vivipare.

- Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse situé à 264 m de l'ouvrage

Le site comprend, d'une part, le fond des vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse et, d'autre part, le contrefort picard de ces vallées.

En plus du lit mineur de la Bresle, plusieurs extensions alluviales, dans le lit majeur, sont réparties le long de la vallée de la Bresle. Ces extensions comprennent quelques prairies de fauche, des prairies mésophiles à hygrophiles pâturées, des haies, des vergers et quelques cultures. Quelques mégaphorbiaies et boisements humides sont présents. Sur l'ensemble de la zone s'étend un réseau hydrographique bien développé et relativement complexe.

Les espèces piscicoles de grand intérêt, présentes sur le tronçon compris entre les sources de la Bresle et Sénarpont, sont la Truite fario, le Chabot, la Lamproie de planer et l'Anguille.

Plusieurs autres espèces d'intérêts faunistiques sont présentes sur le site :

- le Damier de la Succise, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitats" de l'Union Européenne ;
- le Sphinx de l'Epilobe, protégé au niveau national ;
- l'Agrion de Mercure,
- le Gomphe à pinces,
- le Grand Murin,
- le Grand Rhinolophe.

L'avifaune présente également plusieurs observations remarquables avec la présence du Busard Saint-Martin et la reproduction du Martin pêcheur d'Europe et de la Chevêche d'Athéna.

Au vu des différentes zones de conservation biologique et scientifique irremplaçables, le maximum d'attention sera apporté à la préservation de la faune et de la flore pendant toute la durée des travaux.

6.8.2 Site Natura 2000

L'ouvrage d'art est situé au sein du site Natura 2000 n° **FR2200363** nommé « Vallée de la Bresle ».

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

- La Bresle : une rivière de première catégorie, reconnue comme un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France, notamment avec ses populations de Saumon atlantique (*Salmo salar*). Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du *Selino carvifoliae*-

juncetum subnodulosi et atlantique de l'Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

- Les coteaux et vallées de la Basse-Bresle constituent un ensemble de coteaux et vallées très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de *Senecio helenitis*, *Calamintha nepeta subsp. Spruneri*, *geranium sylvaticum* en aire isolée).
- Les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger représentent pour leur part un ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant un réseau de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.
- Enfin, les coteaux et vallée de la Haute-Bresle sont un ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipéaires, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides.

L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique.

Le lit mineur de la Bresle est reconnu de qualité et d'importance pour sa diversité ichtyologique, car il comporte 5 espèces de poissons de la directive : saumon atlantique, la lamproie fluviatile, la lamproie marine, la lamproie de planer et le chabot. La présence de l'écrevisse à pieds blancs témoigne la qualité élevée du cours d'eau.

L'article L. 414-4 du code de l'environnement précise que lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, les documents de planification, les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, les manifestations et interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 et figurant sur une liste nationale ou sur une liste locale, font l'objet d'une évaluation d'incidences encadrée par les articles R. 414-19 à R. 414-26 du code de l'environnement.

La liste nationale telle que fixée par l'article R. 414-19, concerne les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11. De plus les travaux de remplacement de tablier rentrent dans le périmètre d'application de l'arrêté du 2011 fixant les documents, programmes projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de Seine-Maritime.

Le projet de remplacement de tablier de l'ouvrage au Pk 142+268 entrant le champ d'application de ces articles, il devra faire l'objet d'une évaluation d'incidence au titre de la réglementation sur les sites Natura 2000. Ces éléments sont repris dans l'annexe 5 du présent document.

6.9 INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU RECEPTEUR ET MESURES CORRECTIVES

Le tableau ci-après expose les incidences du projet par critère et les mesures correctives envisagées.

Critère étudié	Impact(s) potentiel(s)	Travaux concernés	Incidences et mesures correctives	
			En phase chantier	En phase définitive
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Modification temporaire du profil du cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de batardeaux - Travaux de remplacement tablier avec injection dans les culées depuis le lit mineur 	<p>Incidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence momentanée limitée à l'avancement des travaux <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance quotidienne des conditions hydrauliques auprès de Météo France et du site internet « Vigicrues » . - Veille réglementaire réalisée sur VigiEau et propluvia. - Travail en période d'étiage (en dehors des périodes de crues). 	<p>Incidences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'incidence : suite aux travaux, la vitesse d'écoulement des eaux dans la rivière restera inchangée. - Les travaux de renforcement des culées n'auront pas d'impact sur les caractéristiques hydrauliques. La section hydraulique sera conservée.
Qualités physico-chimiques / Peuplement piscicole	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la qualité de l'eau - Risque de colmatage et d'uniformisation du lit par les MES notamment lors de travaux d'injection dans les culées - Dégradation des zones de frayères 	<ul style="list-style-type: none"> - Injections depuis le lit mineur dans les culées - Utilisation de ciment. 	<p>Incidences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollutions potentiels liées à la présence d'engins - Emission de MES lors de la circulation d'engin ou lors de la dépose du tablier - Pollution due aux injections dans les culées et à l'utilisation du ciment <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alerte immédiate des autorités en cas de pollution accidentelle. - Présence de pollukit en cas de pollution incidentelle. - Présence de contrôles techniques valable des engins de chantier attestant de leur bon fonctionnement. - Utilisation de produits dispersant interdit. - Travail à sec, à l'abri de batardeaux étanches permettant de limiter au maximum l'émission de MES. - Pompage de l'eau au sein des batardeaux et filtration de la laitance de ciment et des MES avant rejet dans le cours d'eau. - Retrait des terres éventuellement souillées. - Utilisation de fluide hydraulique biodégradable. - Pas d'incidences sur la frai des poissons car la période de réalisation des travaux se trouve en dehors de leur période de reproduction. 	<p>- Pas d'incidences définitives : dues à la production de MES puisqu'elles seront ponctuelles et filtrées</p>
Milieux naturels (Site Natura 2000)	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Injection dans les culées, - Dépose du tablier, - Passage d'engin... 	<p>Incidences potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incidence ponctuelle et temporaire due à la circulation d'engin et l'installation de la base travaux - Potentielles pollutions dues à la présence d'engin contenant des hydrocarbures <p>Mesures :</p>	<p>Pas d'incidence définitive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet sera remis en état de la totalité du site à la fin du chantier - Le projet concerne un remplacement du tablier de l'ouvrage, sans aucune nouvelle

			<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage si nécessaire en dehors de la période de nidification et limité au strict minimum pour mener à bien les travaux et créer les accès - Les bidons de produits polluants seront stockés sur une palette comportant une rétention couverte et abrités des précipitations - Les opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier seront réalisées sur des aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur, situées hors zone inondable. - Base vie et piste d'accès limitées au strict nécessaire - Mise en place de GNT et d'un géotextile pour la création des accès temporaires et de la base-vie - Remise en état du site à la fin du chantier - Vigilance et traitement préalable des Espèces Exotiques Végétales Envahissantes en cas de présence à proximité des zones de travaux pour empêcher toute propagation et dissémination 	emprise permanente au niveau des berges.
--	--	--	---	--

6.10 COMPATIBILITE DES TRAVAUX AVEC LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

6.10.1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE de la Vallée de la Bresle a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 18 août 2016. Le projet ne porte pas atteinte à la réglementation du SAGE et respecte l'enjeu suivant :

Enjeux	Objectifs	Dispositions	Le projet est-il compatible avec le SAGE ?	Commentaires
Enjeu n°1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau	Objectif général 1.5 « Connaître et diminuer les pollutions ponctuelles issues des activités, industrielles, artisanales, agricoles et des collectivités »	Disposition 26 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles liées au stockage de substance polluante	<input checked="" type="checkbox"/> Compatible <input type="checkbox"/> Non compatible	Pour réduire les pollutions, plusieurs mesures ont été mises en place : engins adaptés aux milieux aquatiques, stockage des produits dangereux sur des rétentions couvertes, opérations d'entretien des engins sur des zones étanches...

6.10.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le 23 mars 2022, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2022-2027) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été approuvé par arrêté préfectoral. Au sein du SDAGE, il apparaît que la masse d'eau concerné par les travaux appartient aux « Ruisseau la Méline »

Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état écologique			Objectif d'état chimique				
Unité hydrographique	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif d'état	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motifs de recours aux dérogations	Objectif d'état avec ubiquistes	Echéance d'atteinte de l'objectif avec ubiquistes	Objectif d'état sans ubiquistes	Echéance d'atteinte de l'objectif sans ubiquistes	Motifs de recours aux dérogations
BRESLE	Ruisseau la Méline	FRHR159-G0120600	Bon état	Depuis 2015		Bon état	2033	Bon état	Depuis 2015	Faisabilité technique,

									conditions naturelles
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------------------

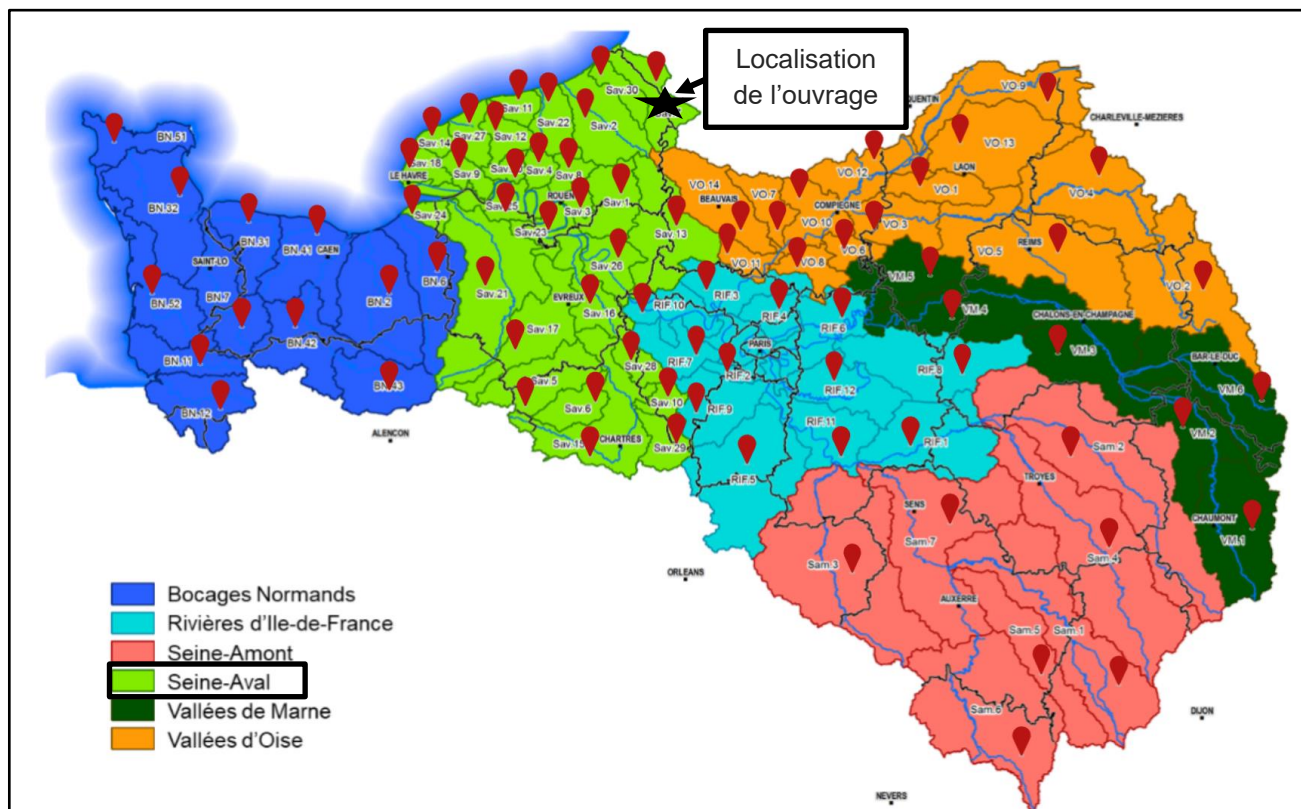


Figure 27 : Ligne 325 000 - Extrait du SDAGE par unité hydrographiques

Les enjeux du SDAGE de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ont identifié 5 orientations fondamentales :

1. Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;
2. Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
3. Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles ;
4. Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
5. Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

Parmi ces 5 orientations, 2 concernent le programme travaux envisagé :

Orientation 1.1 Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement

Le chantier n'aura qu'une incidence temporaire sur le milieu aquatique, et sera uniquement localisé sous l'ouvrage ferroviaire. De plus, le choix de la période de réalisation des travaux, en dehors des périodes des hautes eaux, permet de préserver les écosystèmes aquatiques face aux risques de pollution associés.

Orientation 3.1 Réduire les pollutions à la source

La réduction des émissions de polluants à la source reste le moyen le plus efficace pour limiter la dégradation de la qualité des eaux, tout en préservant la biodiversité.

- Les polluants que pourront émettre les travaux sont des polluants classiques qui entraînent une baisse de l'oxygénation des eaux (ex : MES (matière en suspension)). Pour ce chantier, l'émission de matière en suspension ne sera que temporaire et ponctuelle puisqu'elles proviendront essentiellement des travaux d'injection dans les culées et de la pose et dépose du tablier.
- Pour les pollutions liées aux hydrocarbures ou déversement de ciment, des mesures de prévention et de dépollution sont prévues comme l'utilisation de rétentions à caillebotis et de tapis absorbant. De plus l'utilisation de produit dispersant sera formellement interdite. Enfin, les fluides hydrauliques contenus dans les engins seront biodégradables.

7 MOYENS DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION

7.1 SURVEILLANCE EN PHASE TRAVAUX

Le maître d'œuvre fait assurer une surveillance quotidienne de la bonne exécution du chantier par un personnel qualifié de la SNCF. Par ailleurs, SNCF et un prestataire externe contrôleront régulièrement l'application des mesures environnementales.

7.2 SURVEILLANCE A POSTERIORI

La surveillance des ouvrages d'art est assurée par des campagnes de visites d'une fréquence variable, en fonction de l'intensité des crues, d'éventuels incidents et des retours d'expériences concernant d'autres ouvrages du même type. Un ouvrage ne reste jamais 10 ans sans visite et peut être contrôlé tous les 3 ans ou moins si la situation le justifie.

Ces opérations seront assurées par le personnel de la maintenance des ouvrages d'art de la SNCF.

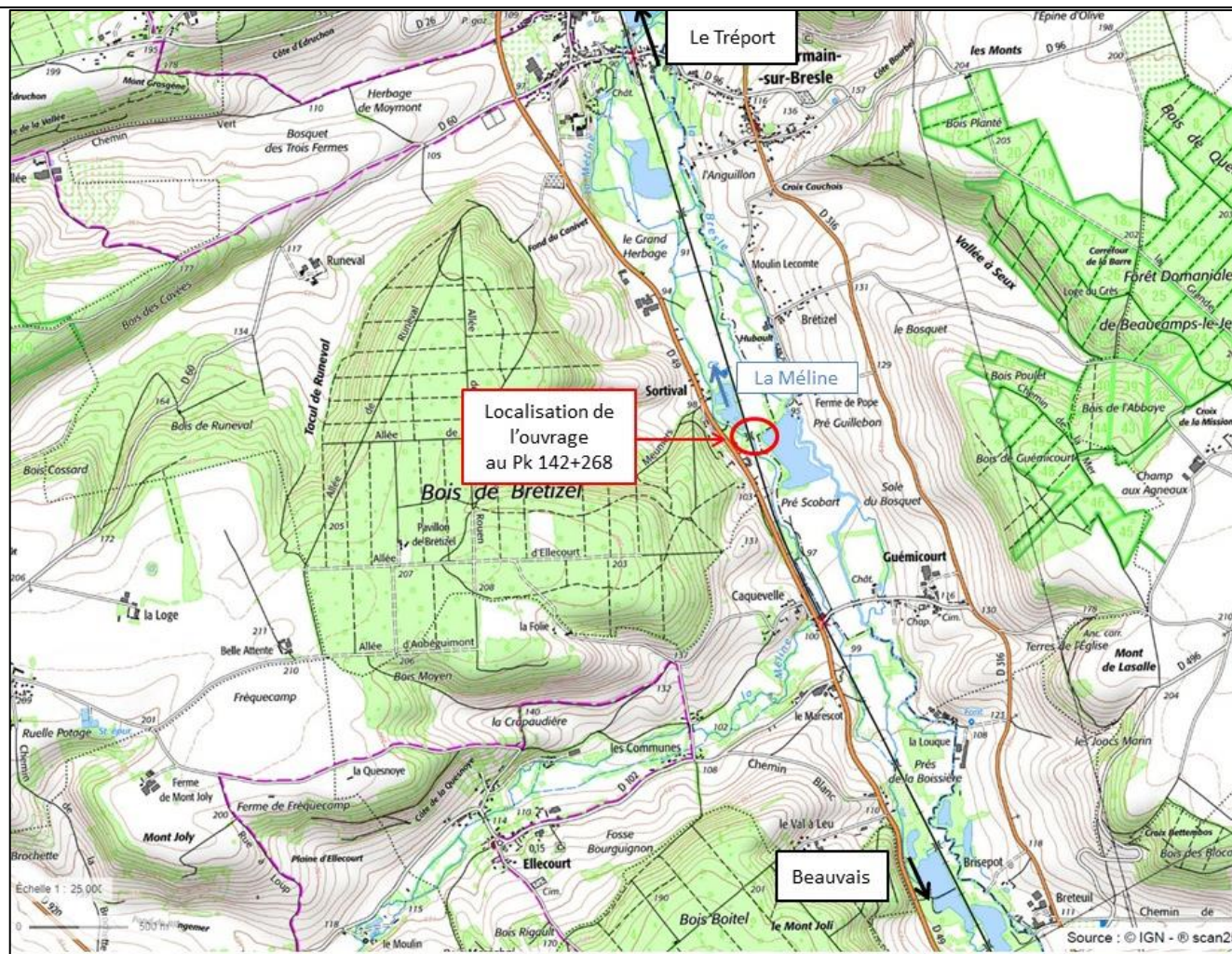
Même si le but de ces visites est d'assurer la sécurité des circulations, il y a convergence d'intérêt entre la stabilité de l'ouvrage et la bonne gestion du cours d'eau, afin de garantir le bon écoulement de l'eau et la circulation des poissons dans de bonnes conditions.

8 ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE LOCALISATION (1/25 000) - Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)

Remplacement de l'ouvrage par un tablier à poutres jumelles situé au Pk 142+268

Ligne IF 325000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport



ANNEXE 2 : PLAN CADASTRALE – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Remplacement de l'ouvrage par un tablier à poutres jumelles au Pk 142+268
Ligne IF 325000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport



ANNEXE 3 : PLAN & COUPE DE L'OUVRAGE – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Remplacement de l'ouvrage par un tablier à poutres jumelles armé situé au Pk 142+268
Ligne IF 325000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport

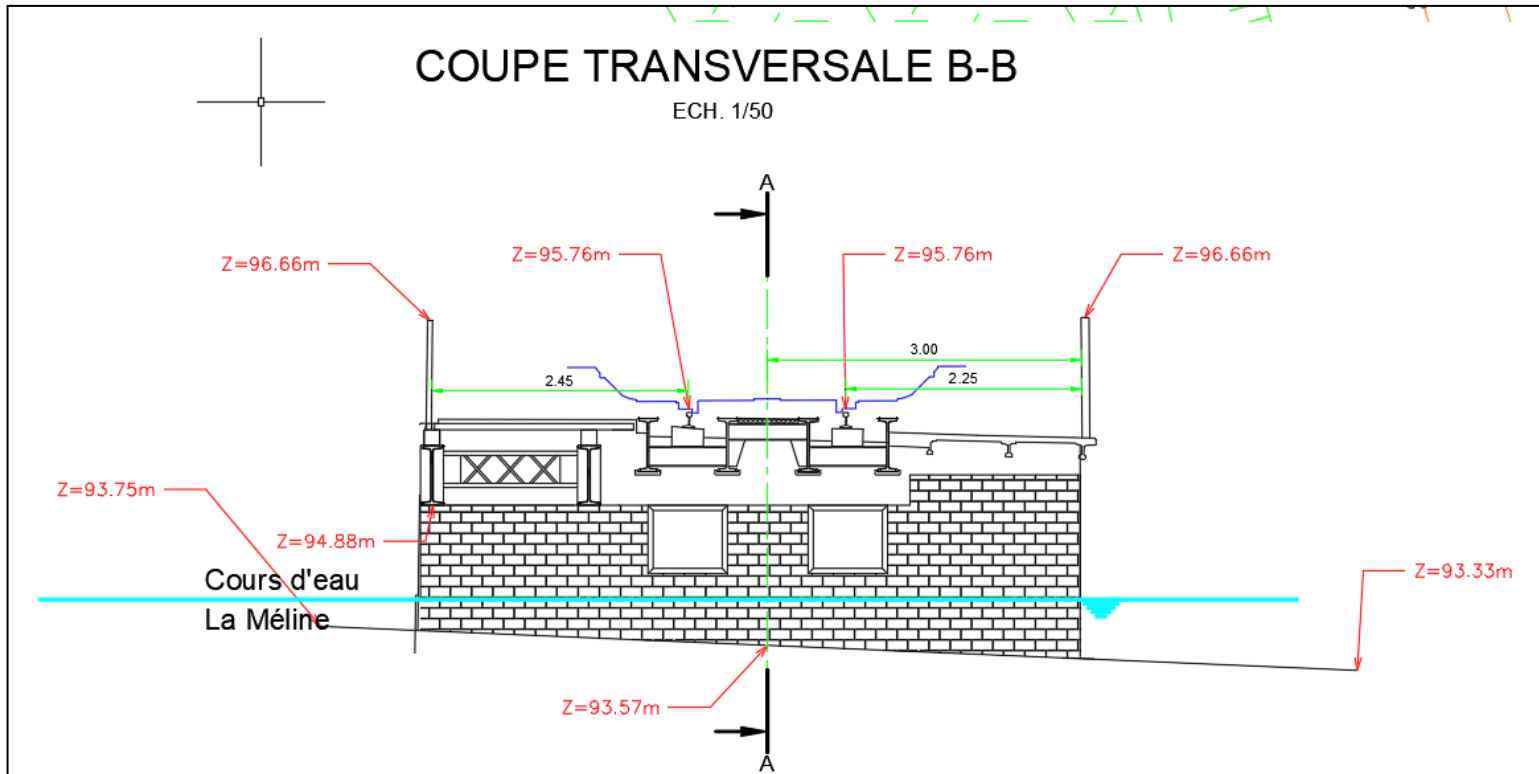


Figure 28 : Coupe transversale du tablier existant du PRa situé au PK 142+268

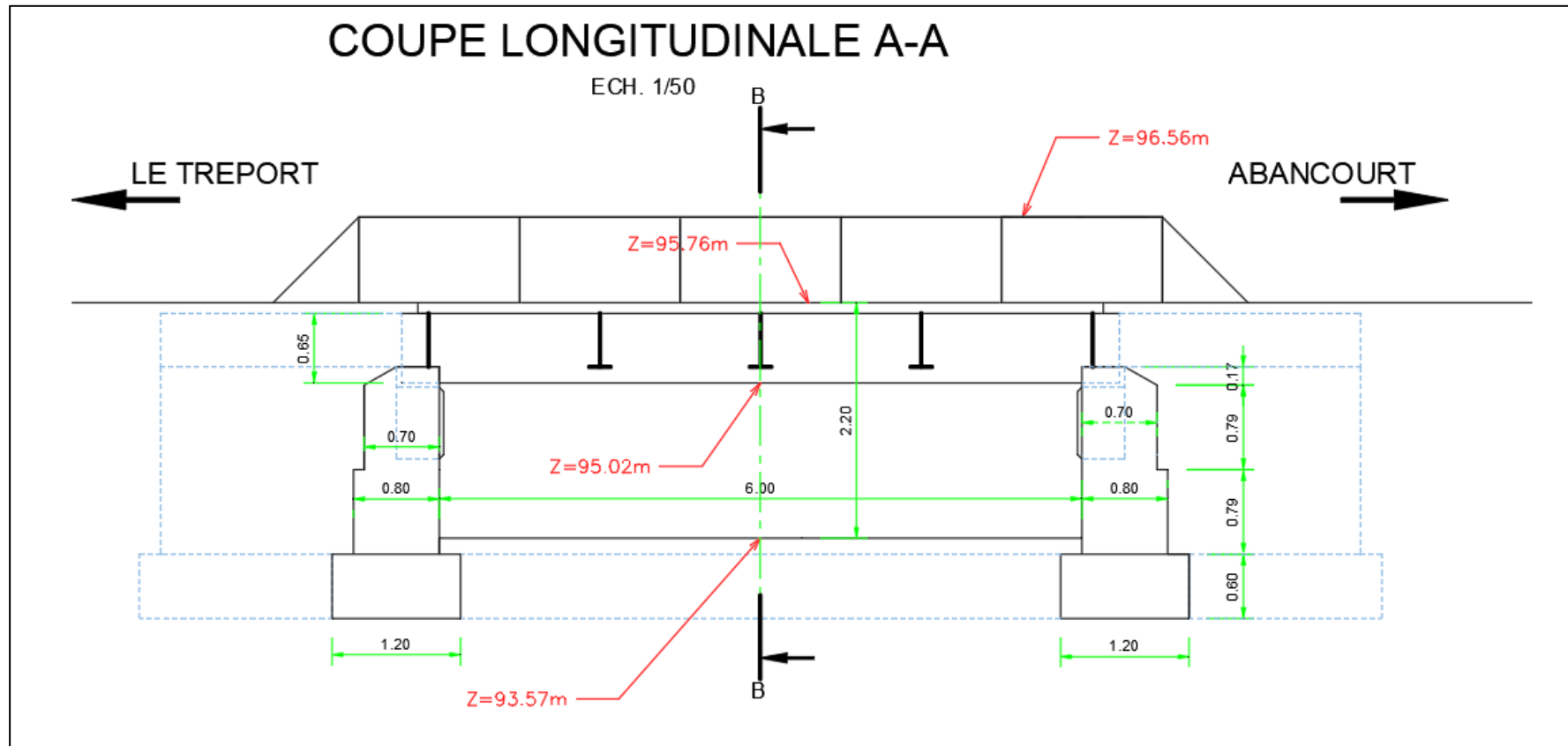


Figure 29 : Coupe longitudinale du tablier existant du PRa situé au PK 142+268

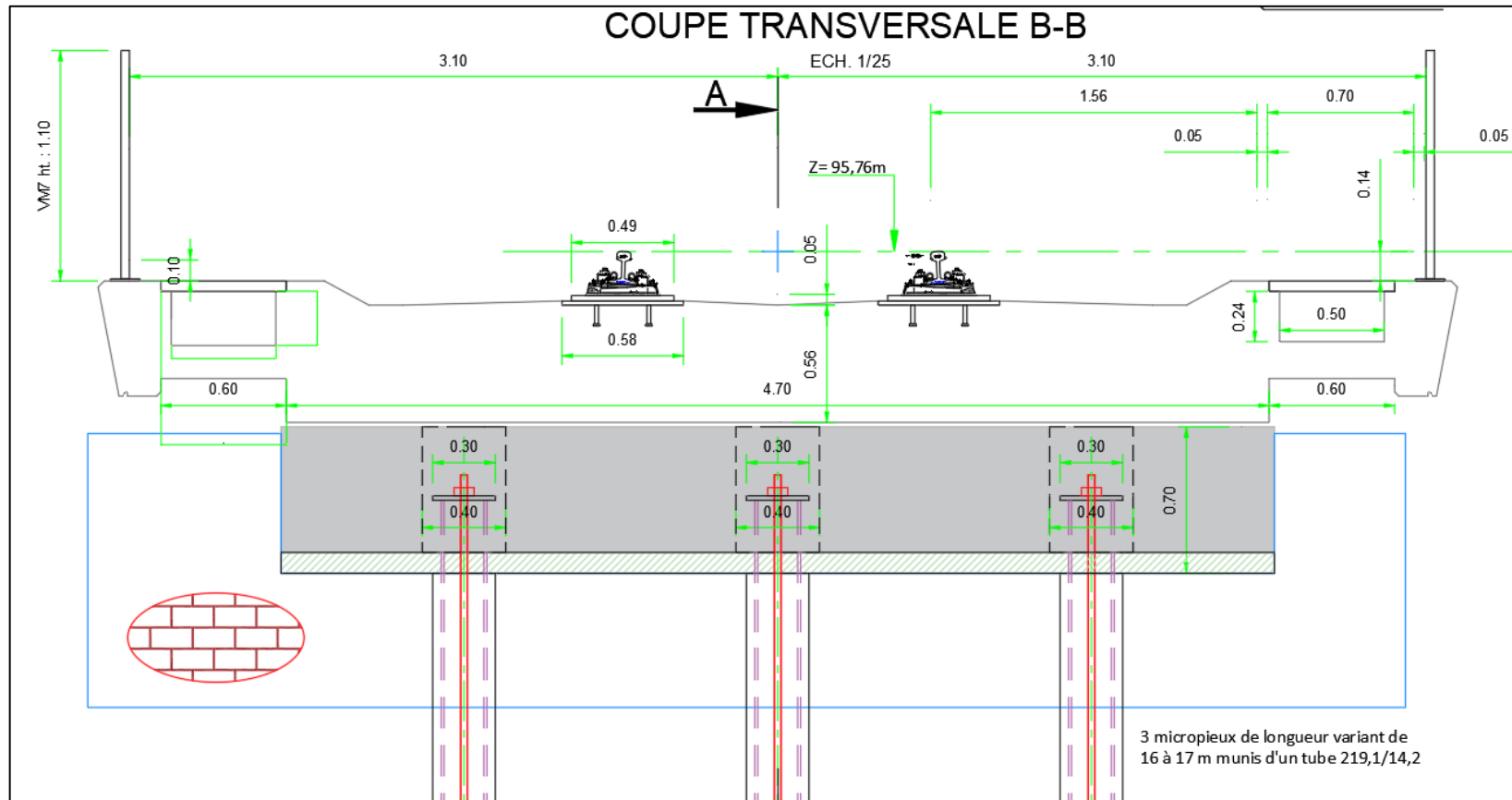


Figure 30 : Coupe transversale du tablier projeté

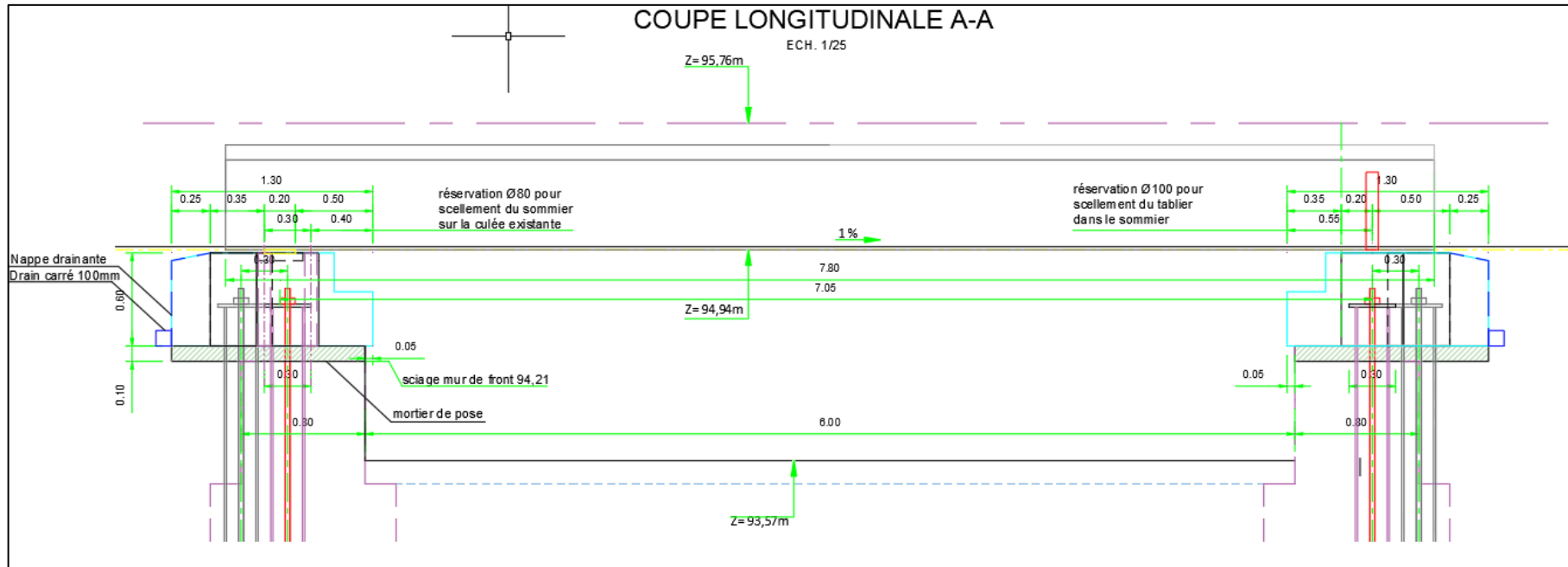


Figure 31 : Coupe longitudinale du tablier projeté

ANNEXE 4 : SCHEMA D'alerte – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Remplacement de l'ouvrage par un tablier à poutres jumelles situé au Pk 142+268
Ligne IF 325000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport

